acte2i

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 236 (V)

Réf dossier n° 65425

acte2i

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Type de bien : **Maison T/6**

Adresse du bien :

Chemin de l'Eglise

38660 STE MARIE D ALLOIX

Donneur d'ordre	**Propriétaire**
[redacted] Chemin de l'Eglise [redacted]	[redacted] Chemin de l'Eglise 38660 STE MARIE D ALLOIX
Date de mission	**Opérateur**
13/10/2026	Florian PINOTTI

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

SOMMAIRE

RAPPORT DE SYNTHESE **3**

CERTIFICAT DE SURFACE **4**
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE 4

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP) **6**
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE 6
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE 6
DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC 6
METHODES D'INVESTIGATION 7
APPRÉCIATION SUR L'ÉTAT GÉNÉRAL DU BIEN OBJET DE LA MISSION 8
RELEVÉ DES MESURES 10
SYNTHESE DU RELEVE DES MESURES 20

RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE **24**
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE 24
DÉSIGNATION DU COMMANDITAIRE 24
DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC 24
CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION 25
PROCÉDURES DE PRÉLÈVEMENT 26
FICHE DE REPERAGE 28

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE **39**
FICHE TECHNIQUE DU LOGEMENT 47

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ **63**
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE 63
DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC 63
IDENTIFICATION DES APPAREILS 64
ANOMALIES IDENTIFIÉES 64
IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DU BÂTIMENT (PIÈCE ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTRÔLÉS ET MOTIFS 64
CONSTATATIONS DIVERSES 64

ANNEXES **67**

acte2i

RAPPORT DE SYNTHESE

Les présentes conclusions sont indiquées à titre d'information. Seuls les rapports réglementaires complets annexes comprises pourront être annexés à l'acte authentique.

Date d'intervention : **13/10/2026** Opérateur : **Florian PINOTTI**

Localisation de l'immeuble		Propriétaire
Type : **Maison T/6** Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX**	Etage : **na** N° lot(s) : **na** Lots divers : **na** Section cadastrale : **na** N° parcelle(s) : **na** N° Cave : **na**	Civilité : **SCI** Nom [redacted] Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX**

* na=non affecté

CONSTAT DE PRESENCE D'AMIANTE

(Article R.1334-24 du Code de la Santé Publique; Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011)

Conclusion :

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

CERTIFICAT DE SURFACE

Surface privative : **271,83 M²**

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

(Article L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du Code de la Santé Publique)

Conclusion :

Le constat de risque d'exposition au plomb n'a pas révélé la présence de revêtement contenant du plomb.

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Etiquette : E / B (voir recommandations)

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE GAZ

(Norme NF P45-500)

Anomalie(s) de type : A2, A1

Le présent document ne constitue qu'une note de synthèse provisoire. Elle ne pourra en aucun cas se substituer aux rapports réglementaires complets annexes comprises et ne peut être produite qu'à titre indicatif. Elle ne pourra être valablement annexée à l'acte authentique de vente du bien concerné.	*Signature opérateur :* 

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 3/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

CERTIFICAT DE SURFACE HABITABLE

Réf dossier n° 65425

Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE	PROPRIETAIRE	DONNEUR D'ORDRE
Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX** Type de bien : **Maison T/6**	Qualité : **SCI** Nom [redacted] Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX**	Qualité : **SCI** Nom [redacted] Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX** Date du relevé : **13/10/2026**

☒ Mesurage visuel ☐ Autre :

Lot	Etage	Local	Superficies habitables	Superficies non comptabilisées	Superficies des annexes mesurées
	Rdc	Cuisine 1	18,96		
	Rdc	Dégagement 1	11,43	0,70	
	Rdc	Salle séjour 1	36,32		
	Rdc	Dégagement 2	7,09		
	Rdc	Salle de bains 1	7,28		
	Rdc	W.C 1	1,74		
	Rdc	Dégagement 3	2,60		
	Rdc	Chambre 1	19,05		
	Rdc	Chambre 2	14,25		
	Rdc	Chambre 3	12,27		
	Rdc	Entrée	5,41		
	Rdc	Buanderie	7,86		
	1er étage	Palier	4,58		
	1er étage	Dégagement 4	10,19	2,43	
	1er étage	Débarras	6,63		
	1er étage	Dégagement 5	1,14		
	1er étage	Chambre 4	14,07		
	1er étage	Dressing	4,47		
	1er étage	Dégagement 6	1,87		
	1er étage	Chambre 5	15,87		
	1er étage	Salle de bains 2	8,21		
	1er étage	W.C 2	1,72		
	1er étage	Cuisine 2	11,85		
	2e étage	Salle séjour 2	28,63		
	2e étage	Salle séjour 3	18,34	8,25	
	Sous sol	Cave			37,53
		TOTAL	271,83	11,38	37,53

Total des surfaces habitables **271,83 m²**
(deux cent soixante onze mètres carrés quatre-vingt trois)

Conformément aux 2e et 3e alinéas de l'article R.111-2 du code de la Construction et de l'Habitation, la surface habitable est égale à la surface de plancher construite après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et fenêtres. Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés comportant au moins 60% de parois vitrées dans le cas des habitations collectives et au moins 80% de parois vitrées dans le cas des habitations individuelles, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur sous plafond inférieure à 1,80 m.

DATE DU RAPPORT : **13/10/2026**
OPERATEUR : **Florian PINOTTI**
Dossier n°: 65425

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

CACHET

SIGNATURE



ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 5/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)

AVANT VENTE

Article L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du Code de la Santé Publique; CREP réalisé en application de l'article L. 1334-6 du même code; arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Réf dossier n° 65425

A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE	PROPRIETAIRE	OCCUPATION
Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX** Type de bien : **Maison T/6** Année de construction : **Antérieure à 1949**	Qualité : **SCI** Nom [redacted] Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX**	L'occupant est: Présence d'enfants : **NON**

B – Désignation du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	MISSION
Qualité : **SCI** Nom [redacted] Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX**	Date de mission : **13/10/2026** Date d'émission du rapport : **13/10/2026** Documents remis : **Aucun document technique fourni** Accompagnateur :

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Raison sociale et nom de l'entreprise : **ACTE 2I** Nom : **Florian PINOTTI** Adresse : **5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU** Code postal : **38000** Ville : **GRENOBLE** N° de siret : **450 755 681 00050** Signature : 	Certificat de compétence délivrée par : **QUALIT'Compétences** Adresse : **16 rue Villars 57100 THIONVILLE** Le : **25/01/2022** N° certification : **C2021-SE12-041** Cie d'assurance : **AXA** N° de police d'assurance : **10592956604** Date de validité : **31/12/2026**

APPAREIL A FLUORESCENCE X UTILISÉ

Modèle : XL-309	*N° de série de l'appareil :*
Date de chargement de la source : 24/06/2008 *Activité à cette date :*	*Nature du radionucléide :*

Conclusion :

Le constat de risque d'exposition au plomb n'a pas révélé la présence de revêtement contenant du plomb.

203 unités de diagnostic	0,00% non classées	100,00% de classe 0	0,00% de classe 1	0,00% de classe 2	0,00% de classe 3

Nombre total de pages du rapport : 18

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 6/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

SOMMAIRE

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE 1
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE 1
DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC 1
METHODES D'INVESTIGATION 2
APPRECIATION SUR L'ETAT GENERAL DU BIEN OBJET DE LA MISSION 3
RELEVE DES MESURES 5
SYNTHESE DU RELEVE DES MESURES 15
ANNEXE 1 - CROQUIS DE SITUATION 16

D – METHODES D'INVESTIGATION

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Le présent constat est réalisé en application de l'article L. 1334-6, et porte uniquement sur les revêtements privatifs du logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...).
Lorsque le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (y compris par exemple, la partie extérieure des portes palières).

Les mesures effectuées sur les unités de diagnostics sont réalisées à l'aide d'un analyseur portable permettant de déceler le plomb éventuellement présent dans les différents revêtements. Conformément à la réglementation en vigueur, l'utilisateur de cet appareil a obtenu une autorisation de détention régulière délivrée par la DGSNR (Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection). Le présent constat ne comprend pas la mise en oeuvre de méthodes destructives, ni la dépose d'éléments de la construction ou d'habillage ou le déplacement de mobilier. Un prélèvement du revêtement pour analyse chimique est effectué lorsque la mesure est impossible (éléments difficiles d'accès pour l'appareil, surfaces insuffisamment planes ou forte rugosité) ou non concluante au regard de la précision de l'appareil ou éventuellement lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2mg/cm².

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par l'opérateur conformément à la norme NF X 46-030 «*Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb*».

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 7/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

Analyseur utilisé

APPAREIL A FLUORESCENCE X			
Nom du fabricant de l'appareil	*NITON*		
Autorisation ASN (DGSNR)	*N° : OF PCR-2019/001*	*Date d'autorisation : 24/06/2022*	
	Date de fin de validité de l'autorisation : 23/09/2027		
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	*M Damien FANTINI*		
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	*M Damien FANTINI*		
Fabricant de l'étalon		*n° NIST de l'étalon*	
Concentration	*mg/cm2*	*Incertitude*	*mg/cm2*
Vérification de la justesse de l'appareil en début du CREP	*Date : 13/10/2026*	*n° de la mesure*	*0*
		concentration	*1 mg/cm2*
Vérification de la justesse de l'appareil en fin du CREP	*Date : 13/10/2026*	*n° de la mesure*	*409*
		concentration	*1 mg/cm2*
Vérification de la justesse de l'appareil si une remise sous tension a lieu	*Date : Sans objet*	*n° de la mesure*	
		concentration	*mg/cm2*

Laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	
Nom du contact	**Sans objet**
Coordonnées	
Référence du rapport d'essai	**Sans objet**
Date d'envoi des prélèvements	**Sans objet**
Date de réception des résultats	**Sans objet**

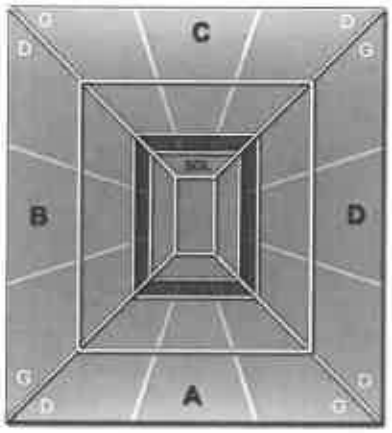
E – Appréciation sur l'état général du bien objet de la mission

RISQUES DE SATURNISME INFANTILE	
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	**NON**
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	**NON**
SITUATIONS DE DEGRADATION DU BATI	
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	**NON**
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	**NON**
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	**NON**

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 8/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A : Mur d'accès au local
Mur B : Mur gauche
Mur C : Mur du fond
Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

La zone plafond est indiquée en clair sur le croquis de situation.

Abréviations :

Cla : classement
NV : Non visible
ND : Non dégradé
EU : Etat d'usage
DE : Dégradé
int=intérieur ext=extérieur D=droit G=gauche Fen=fenêtre M=milieu P=porte

1 Fenêtre1 : fenêtre la plus à gauche sur le pan de mur mentionné.
1 Fenêtre2 : 2e mesure sur la fenêtre la plus à gauche
1 Porte1 : idem

non visible : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible

état d'usage : c'est-à-dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, microfissures ...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles

dégradé : c'est-à-dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 9/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

F – Relevé des mesures

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
Calibrage début										
0						POS	1			

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
RDC CUISINE 1										
1	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
2	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,1		0	
3	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
4	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,2		0	
5	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
6	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,2		0	
7	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
8	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
9	A	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
10	A	Fenêtre2 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
11	A	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
12	A	huisserie2 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
13	A	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
14	A	huisserie2 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
15	A	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,1		0	
16	A	Fenêtre2 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
Nombre total d'UD			**8**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
RDC DÉGAGEMENT 1										
17	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
18	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,1		0	
19	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
20	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
21	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
22	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
23	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
24	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
Nombre total d'UD			**4**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
RDC SALLE SÉJOUR 1										
25	A	embrasure1 porte	Métal	Peinture		NEG	0,5		0	
26	A	embrasure2 porte	Métal	Peinture		NEG	0,5		0	
27	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
28	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
29	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
30	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
31	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
32	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
33	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
34	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
35	B	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
36	B	Fenêtre2 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
37	B	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
38	B	huisserie2 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
39	B	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
40	B	huisserie2 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 10/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

41	B	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,1		0	
42	B	Fenêtre2 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
Nombre total d'UD			**9**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
RDC DEGAGEMENT 2										
43	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
44	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
45	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
46	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
47	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
48	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
49	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
50	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,1		0	
Nombre total d'UD			**4**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
RDC SALLE DE BAINS 1										
51	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
52	A	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
53	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,3		0	
54	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,4		0	
55	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
56	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
57	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
58	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,2		0	
59	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
60	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,2		0	
61	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
62	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
Nombre total d'UD			**6**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
RDC W.C 1										
63	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
64	A	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
65	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,3		0	
66	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,4		0	
67	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
68	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
69	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
70	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,2		0	
71	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
72	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,2		0	
73	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
74	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
Nombre total d'UD			**6**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
RDC DEGAGEMENT 3										
75	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
76	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,2		0	
77	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
78	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,1		0	
79	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
80	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
81	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
82	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,2		0	
Nombre total d'UD			**4**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 11/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
RDC CHAMBRE 1										
83	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
84	A	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
85	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,1		0	
86	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
87	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
88	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,1		0	
89	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
90	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,1		0	
91	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
92	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,1		0	
93	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
94	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
95	C	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
96	C	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
97	C	embrasure1 fen	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
98	C	embrasure2 fen	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
99	C	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
100	C	Fenêtre2 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,4		0	
101	C	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
102	C	huisserie2 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
103	C	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
104	C	huisserie2 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
105	C	allège1	Béton	Peinture		NEG	0,3		0	
106	C	allège2	Béton	Peinture		NEG	0,3		0	
107	C	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,3		0	
108	C	Fenêtre2 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
Nombre total d'UD			**13**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
RDC CHAMBRE 2										
109	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
110	A	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
111	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
112	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
113	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
114	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
115	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
116	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
117	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
118	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,3		0	
119	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
120	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
121	D	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
122	D	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
123	D	embrasure1 fen	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
124	D	embrasure2 fen	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
125	D	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,3		0	
126	D	Fenêtre2 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
127	D	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
128	D	huisserie2 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
129	D	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
130	D	huisserie2 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
131	D	allège1	Béton	Peinture		NEG	0,4		0	

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 12/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

132	D	allège2	Béton	Peinture		NEG	0,2		0	
133	D	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,4		0	
134	D	Fenêtre2 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,1		0	
Nombre total d'UD			**13**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
RDC CHAMBRE 3										
135	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
136	A	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
137	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
138	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,4		0	
139	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
140	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,3		0	
141	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
142	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,3		0	
143	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
144	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,1		0	
145	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
146	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,1		0	
147	C	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
148	C	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
149	C	embrasure1 fen	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
150	C	embrasure2 fen	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
151	C	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,4		0	
152	C	Fenêtre2 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,1		0	
153	C	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
154	C	huisserie2 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
155	C	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
156	C	huisserie2 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
157	C	allège1	Béton	Peinture		NEG	0,2		0	
158	C	allège2	Béton	Peinture		NEG	0,1		0	
159	C	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,4		0	
160	C	Fenêtre2 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,1		0	
Nombre total d'UD			**13**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
RDC ENTRÉE										
161	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
162	A	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
163	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,3		0	
164	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,4		0	
165	C	embrasure1 porte	Métal	Peinture		NEG	0,2		0	
166	C	embrasure2 porte	Métal	Peinture		NEG	0,4		0	
167	C	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
168	C	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
169	C	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
170	C	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,4		0	
171	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
172	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
173	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
174	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,3		0	
175	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
176	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,2		0	
177	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
178	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
Nombre total d'UD			**9**	**Nbre d'unités de**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 13/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

				classe 3					

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
RDC BUANDERIE										
179	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
180	A	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
181	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,3		0	
182	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,3		0	
183	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
184	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
185	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
186	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,3		0	
187	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
188	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
189	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
190	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
Nombre total d'UD			**6**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
1ER ÉTAGE PALIER										
191		mur bas1	Béton	Peinture	<1m.	NEG	0,1		0	
192		mur bas2	Béton	Peinture	<1m.	NEG	0,2		0	
193		marche1	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
194		marche2	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
195		plinthe1	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
196		plinthe2	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
197		mur haut1	Béton	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
198		mur haut2	Béton	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
199		contre marche1	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
200		contre marche2	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
201	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
202	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
203	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
204	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
205	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
206	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
207	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
208	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,1		0	
Nombre total d'UD			**8**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
1ER ÉTAGE DÉGAGEMENT 4										
209	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
210	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,3		0	
211	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
212	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
213	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
214	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,2		0	
215	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
216	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,2		0	
Nombre total d'UD			**4**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
1ER ÉTAGE DÉBARRAS										
217	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
218	A	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
219	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
220	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
221	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
222	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,1		0	

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 14/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

223	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
224	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,1		0	
225	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
226	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,1		0	
227	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
228	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
229	B	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
230	B	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
231	B	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
232	B	Fenêtre2 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
233	B	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
234	B	huisserie2 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
235	B	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
236	B	huisserie2 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
237	B	allège1	Béton	Peinture		NEG	0,5		0	
238	B	allège2	Béton	Peinture		NEG	0,5		0	
239	B	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,1		0	
240	B	Fenêtre2 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,3		0	
Nombre total d'UD			**12**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
1ER ÉTAGE DÉGAGEMENT 5										
241	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
242	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
243	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
244	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
245	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
246	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,2		0	
247	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
248	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
Nombre total d'UD			**4**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
1ER ÉTAGE CHAMBRE 4										
249	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
250	A	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
251	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,1		0	
252	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
253	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
254	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
255	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
256	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
257	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
258	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,3		0	
259	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
260	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
261	C	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
262	C	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
263	C	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,3		0	
264	C	Fenêtre2 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,4		0	
265	C	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
266	C	huisserie2 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
267	C	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
268	C	huisserie2 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
269	C	allège1	Béton	Peinture		NEG	0,5		0	
270	C	allège2	Béton	Peinture		NEG	0,5		0	
271	C	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
272	C	Fenêtre2 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
Nombre total d'UD			**12**	**Nbre d'unités de**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 15/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

		classe 3			

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
1ER ÉTAGE DRESSING										
273	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
274	A	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
275	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
276	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
277	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
278	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,3		0	
279	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
280	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,3		0	
281	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
282	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
283	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
284	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
Nombre total d'UD			**6**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
1ER ÉTAGE DÉGAGEMENT 6										
285	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
286	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,1		0	
287	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
288	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,1		0	
289	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
290	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
291	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
292	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,3		0	
Nombre total d'UD			**4**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
1ER ÉTAGE CHAMBRE 5										
293	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
294	A	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
295	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
296	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
297	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
298	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
299	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
300	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
301	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
302	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
303	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
304	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,2		0	
305	D	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
306	D	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
307	D	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,3		0	
308	D	Fenêtre2 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
309	D	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
310	D	huisserie2 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
311	D	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
312	D	huisserie2 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
313	D	allège1	Béton	Peinture		NEG	0,2		0	
314	D	allège2	Béton	Peinture		NEG	0,4		0	
315	D	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,1		0	
316	D	Fenêtre2 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
Nombre total d'UD			**12**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N°	Zone	Unité de	Substrat	Revêt.	Localisa	Rés	Mesure	Nature	Classe	observat°

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 16/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

Mes		diagnostic		apparent	mesure		mg/cm²	dégradat°		
1ER ETAGE SALLE DE BAINS 2										
317	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
318	A	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
319	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
320	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,1		0	
321	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
322	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
323	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
324	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,1		0	
325	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
326	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
327	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
328	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,2		0	
329	C	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
330	C	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
331	C	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,1		0	
332	C	Fenêtre2 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
333	C	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
334	C	huisserie2 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
335	C	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
336	C	huisserie2 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
337	C	allège1	Béton	Peinture		NEG	0,5		0	
338	C	allège2	Béton	Peinture		NEG	0,1		0	
339	C	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,4		0	
340	C	Fenêtre2 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
Nombre total d'UD			**12**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
1ER ETAGE W.C 2										
341	A	huisserie1 porte	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
342	A	huisserie2 porte	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
343	A	porte1	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
344	A	porte2	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,3		0	
345	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
346	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
347	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
348	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
349	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
350	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
351	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
352	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
Nombre total d'UD			**6**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
1ER ETAGE CUISINE 2										
353	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
354	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,3		0	
355	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
356	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
357	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
358	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
359	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
360	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,3		0	
361	C	volet1 ext	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
362	C	volet2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
363	C	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,5		0	
364	C	Fenêtre2 int	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,1		0	
365	C	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
366	C	huisserie2 ext	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 17/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

		fen								
367	C	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
368	C	huisserie2 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,5		0	
369	C	allège1	Béton	Peinture		NEG	0,5		0	
370	C	allège2	Béton	Peinture		NEG	0,2		0	
371	C	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,3		0	
372	C	Fenêtre2 ext	Bois	Peinture	Centre	NEG	0,2		0	
Nombre total d'UD			**10**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
2E ÉTAGE SALLE SÉJOUR 2										
373	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
374	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,1		0	
375	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
376	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
377	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
378	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,2		0	
379	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
380	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,4		0	
381	D	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Gauche	NEG	0,4		0	
382	D	Fenêtre2 int	Bois	Peinture	Gauche	NEG	0,4		0	
383	D	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,1		0	
384	D	huisserie2 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
385	D	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
386	D	huisserie2 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,3		0	
387	D	allège1	Béton	Peinture		NEG	0,5		0	
388	D	allège2	Béton	Peinture		NEG	0,3		0	
389	D	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Gauche	NEG	0,5		0	
390	D	Fenêtre2 ext	Bois	Peinture	Gauche	NEG	0,5		0	
391	D	Fenêtre1 int	Bois	Peinture	Droite	NEG	0,1		0	
392	D	Fenêtre2 int	Bois	Peinture	Droite	NEG	0,1		0	
393	D	huisserie1 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
394	D	huisserie2 ext fen	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
395	D	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,4		0	
396	D	huisserie2 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,2		0	
397	D	allège1	Béton	Peinture		NEG	0,1		0	
398	D	allège2	Béton	Peinture		NEG	0,5		0	
399	D	Fenêtre1 ext	Bois	Peinture	Droite	NEG	0,2		0	
400	D	Fenêtre2 ext	Bois	Peinture	Droite	NEG	0,3		0	
Nombre total d'UD			**14**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
2E ÉTAGE SALLE SÉJOUR 3										
401	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
402	A	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,2		0	
403	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
404	B	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
405	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
406	C	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,1		0	
407	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
408	D	mur bas	Plâtre	Crépi	<1m.	NEG	0,5		0	
Nombre total d'UD			**4**	**Nbre d'unités de classe 3**		**0**	**Pourcentage de classe 3**			**0%**

N° Mes	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisa mesure	Rés	Mesure mg/cm²	Nature dégradat°	Classe	observat°
Calibrage fin										
409						POS	1			

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 18/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

Les n° de mesures commençant par la lettre P correspondent à des prélèvements.
Leur concentration est exprimée en mg/g, le seuil positif est de 1.5 mg/g.

RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE SUR LA PRESENCE EVENTUELLE DE PLOMB DANS LES PARTIES COMMUNES

En sus du présent rapport, afin que le propriétaire vendeur soit exonéré de la garantie de vices cachés que pourrait constituer la présence de revêtements contenant du plomb à une concentration > 1mg/cm² dans les parties communes, il doit impérativement fournir à l'acquéreur un «Constat des Risques d'Exposition au Plomb» (CREP) portant sur les parties communes. Lorsque le bien ne fait pas partie d'un ensemble immobilier comprenant des parties communes, il n'y a pas lieu de prendre en compte cette remarque.

Durée de validité

Si le présent constat révèle la présence de revêtements contenant du plomb avec une concentration supérieur à 1mg/cm², il doit avoir été établi depuis moins d'un an à la date de toute promesse unilatérale de vente ou d'achat ou de contrat réalisant ou constatant la vente d'un immeuble et moins de six ans à la date de signature de tout nouveau contrat de location. Passé ce délai, le constat devra être actualisé.

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 19/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

Tous les locaux ont été visités : ☒ ***OUI*** ☐ ***NON***

Liste des locaux visités : ***Cuisine 1, Dégagement 1, Salle séjour 1, Dégagement 2, Salle de bains 1, W.C 1, Dégagement 3, Chambre 1, Chambre 2, Chambre 3, Entrée, Buanderie, Palier, Dégagement 4, Débarras, Dégagement 5, Chambre 4, Dressing, Dégagement 6, Chambre 5, Salle de bains 2, W.C 2, Cuisine 2, Salle séjour 2, Salle séjour 3***

Locaux et parties de l'immeuble bâti non visités

Local ou partie de l'immeuble bâti	*Motif*
Néant	*Néant*

G – SYNTHESE DU RELEVE DES MESURES

Nombre total d'unités de diagnostic : 203

Pourcentage respectif des unités de diagnostic de classe 0, 1, 2 et 3 par rapport au nombre total d'unités de diagnostic :

Concentration en plomb	*Type de dégradation*	*Classement*	*% des unités de diagnostic*
< 1mg/cm² (ou < 1,5 mg/g)		0	100%
>= 1mg/cm² (ou >= 1,5 mg/g)	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1	0%
	Etat d'usage (EU)	2	0%
	Dégradé (DE)	3	0%

Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	**Non mesurées**	**Classe 0**	**Classe 1**	**Classe 2**	**Classe 3**
Nombre d'unités de diagnostic	203	0	203	0	0	0
%	100,00 %	0,00 %	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

DATE DU RAPPORT : **13/10/2026**
OPERATEUR : **Florian PINOTTI**

CACHET

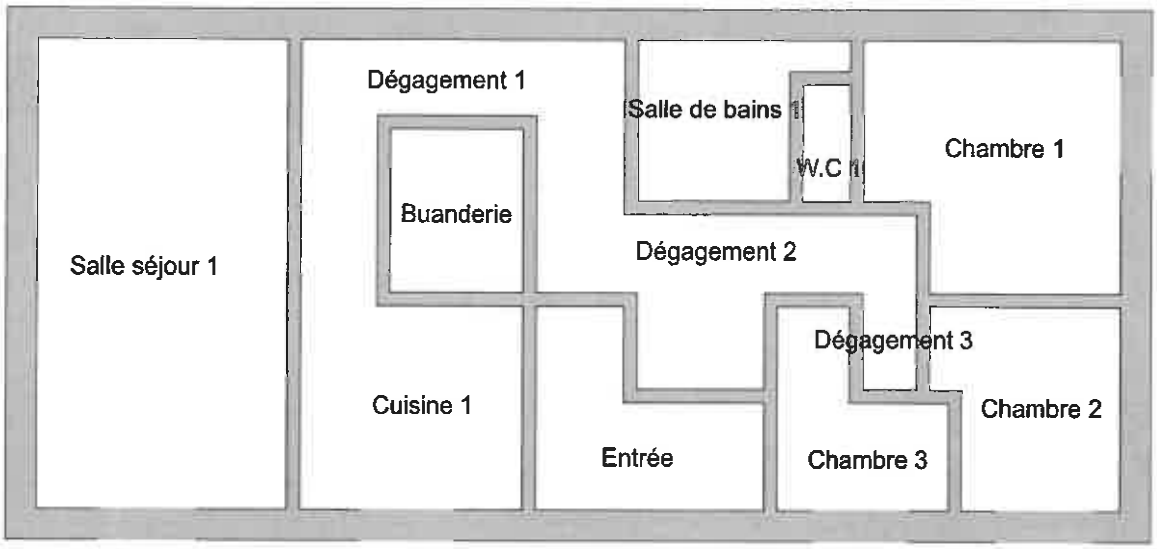
SIGNATURE



Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIT'Compétences (16 rue Villars 57100 THIONVILLE)**.

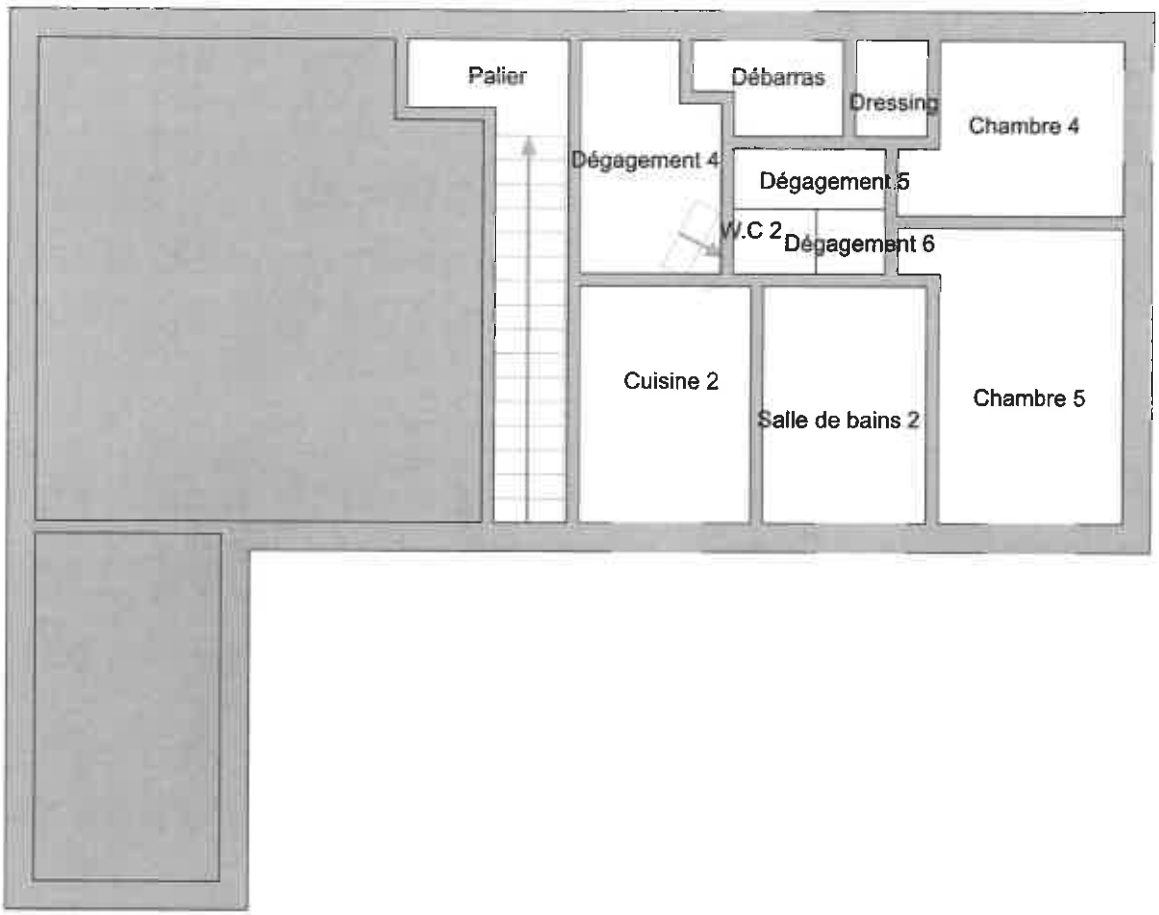
ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 20/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

ANNEXE 1 - CROQUIS DE SITUATION



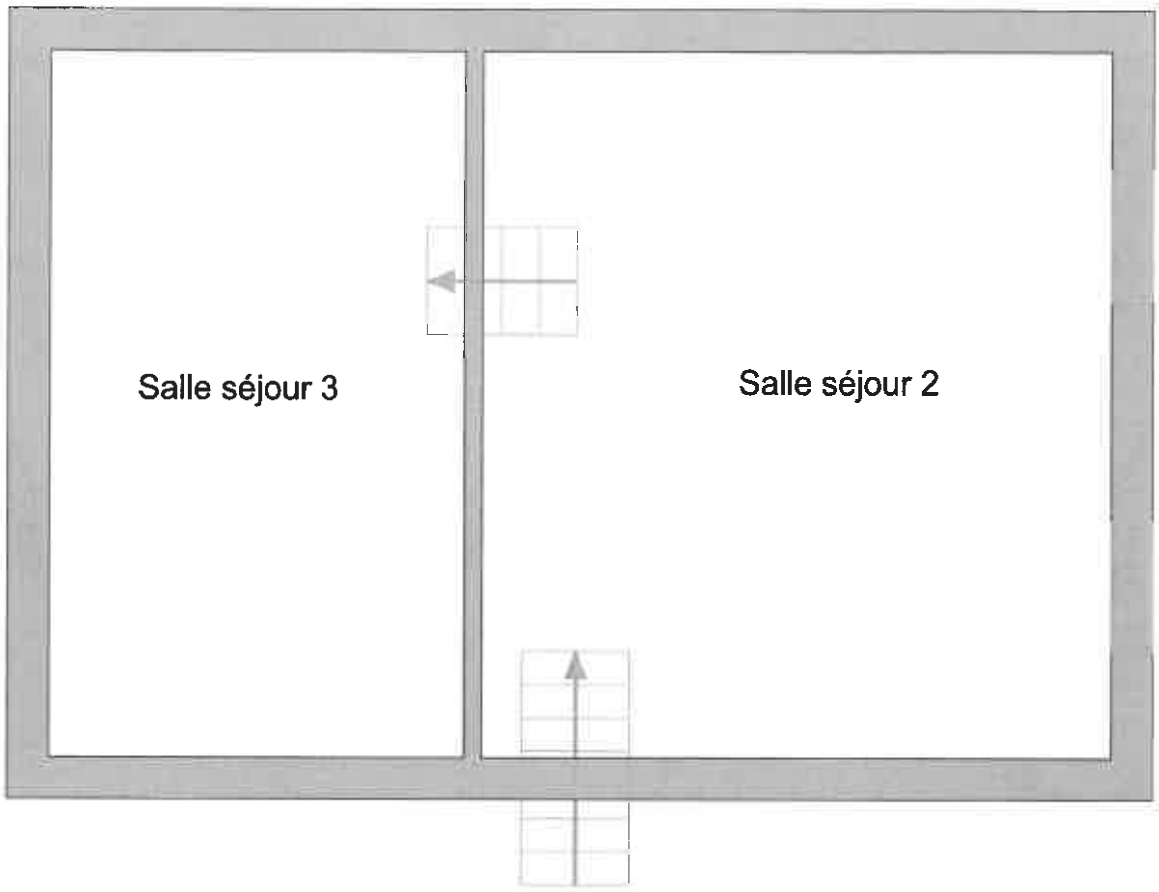
Rdc

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 21/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050



1er étage

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 22/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050



2e étage

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 23/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

En application de l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique, de l'article R. 1334-15 du décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 26 juin 2013 modifiant les arrêtés du 12 décembre 2012 listes A et B, des articles R 1334-20 et R 1334-21

Réf dossier n° 65425

A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE	PROPRIETAIRE	
Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX** Catégorie bien : **Habitation (maison individuelle)** Date permis de construire : **Antérieure au 1er janvier 1949** Type de bien : **Maison T/6**	Qualité : **SCI** Nom [redacted] Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX**	Documents remis : **Aucun document technique fourni** Laboratoire accrédité COFRAC : **N° :**

B – Désignation du commanditaire

IDENTITE DU COMMANDITAIRE	MISSION
Qualité : **SCI** Nom [redacted] Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX**	Date de commande : **13/10/2026** Date de repérage : **13/10/2026** Date d'émission du rapport : **13/10/2026** Accompagnateur :

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : **ACTE 2I** Nom : **Florian PINOTTI** Adresse : **5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU** Code postal : **38000** Ville : **GRENOBLE** N° de siret : **450 755 681 00050**	Certification de compétence délivrée par : **QUALIT'Compétences** Adresse : **16 rue Villars 57100 THIONVILLE** Le : **25/01/2022** N° certification : **C2021-SE12-041** Cie d'assurance : **AXA** N° de police d'assurance : **10592956604** Date de validité : **31/12/2026**

Conclusion :

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Objet de la mission *: dresser un constat de présence ou d'absence de matériaux et produits contenant de l'amiante et déterminer si le bien présente un danger potentiel ou immédiat pour les occupants et les professionnels du bâtiment amenés à effectuer des travaux lié à une exposition à l'amiante*

Nombre total de pages du rapport : 15

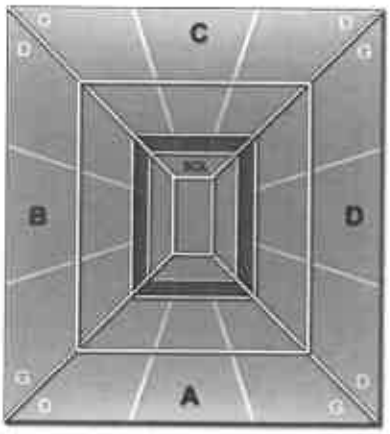
ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 24/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

SOMMAIRE

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE 1
DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC 1
CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION 2
PROCEDURES DE PRELEVEMENT 3
FICHE DE REPERAGE 5
ANNEXE 1 - PLANCHE DE REPERAGE USUEL 10

SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A : Mur d'accès à la pièce
Mur B : Mur gauche
Mur C : Mur du fond
Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION

Le présent repérage se limite aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire entraînant réparation, remise en état ou ajout de matériau ou faisant perdre sa fonction au matériau (technique, esthétique…).
La recherche ne concernera donc que les zones visibles et accessibles.
La recherche est réalisée sans démontage hormis le soulèvement de plaques de faux-plafond ou trappes de visites mobiles.
En cas de présence de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, l'opérateur préconise des investigations complémentaires et émet des réserves appropriées.
En conséquence :
- aucun sondage ou prélèvement ne peut être réalisé sur des matériaux comme les conduits de fluide, les panneaux assurant l'habillage d'une gaine ou d'un coffre, les panneaux de cloisons, les clapets ou volets coupe-feu, les panneaux collés ou vissés assurant une étanchéité…
- les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Sont considérés comme faux plafonds, les éléments rapportés en sous face d'une structure portante et à une certaine distance de celle-ci, constitués d'une armature suspendue et d'un remplissage en panneaux légers discontinus formant une trame.

Ne sont pas considérés comme faux plafonds, les faux plafonds constitués de :

- Plâtre enduits sur béton hourdis
- Plâtre enduits sur grillage, lattes de bois, briquettes de terre cuite ou baculas
- Plâtre préfabriqué en plaques fixées sur ossature (staff, plaque de plâtre) destinées à recevoir une peinture.

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 25/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

MODALITES DE REALISATION DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES

La quantité et la localisation des investigations approfondies sont définies par l'opérateur de repérage en fonction des conditions d'accès aux matériaux ou produits, et du nombre de sondages à réaliser selon l'Annexe A de la norme NF X 46-020. L'opérateur de repérage réalise les investigations approfondies non destructives nécessaires et définit le nombre et l'emplacement des investigations approfondies destructives qui permettent de rendre accessibles les parties d'ouvrages à inspecter.
Les investigations approfondies, réalisées par l'opérateur de repérage, une entreprise de travaux, une régie, mandatée par le donneur d'ordre, doivent respecter le cadre juridique prévu aux articles relatifs au risque amiante du code du travail et en particulier à ceux relatifs à la prévention des risques lors d'intervention sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Exemples d'investigations approfondies :

□ non destructives : déposer une trappe d'accès, soulever un faux-plafond (n'implique aucune dégradation) ;

Lorsque, dans des cas très exceptionnels certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant le début de l'intervention, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires à réaliser.

Procédures de prélèvement

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en application des dispositions de la norme NF X 46-020. L'opérateur délimite une zone d'intervention avant de procéder au prélèvement et applique un fixateur afin de limiter l'émission de fibres d'amiante. Des outils de prélèvement propres et adaptés sont utilisés de manière à générer un minimum de poussière et éliminer tout risque de contamination croisée lors de l'intervention.
L'échantillon doit être suffisant pour permettre une description macroscopique, une analyse et une contre-analyse. Une fois prélevé l'échantillon est immédiatement conditionné dans un double emballage individuel hermétique et l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage dès le prélèvement réalisé. Le point de prélèvement est stabilisé après l'opération à l'aide d'un fixateur.
Une brumisation ou une imprégnation par de l'eau des matériaux ou produits à sonder ou à prélever est éventuellement pratiquée à l'endroit du prélèvement ou du sondage. Le ou les secteurs où ils ont été éventuellement effectués sont nettoyés et stabilisés après intervention.
Pour les prélèvements et sondages sur des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, l'opérateur de repérage nettoie sa zone d'intervention et élimine les débris résultant de son intervention.

MESURES DE PROTECTION COLLECTIVE

D'une manière générale, les personnes autres que l'opérateur de repérage doivent être éloignées du lieu d'intervention, quelle que soit l'étape en cours. En cas de besoin, les locaux concernés doivent être évacués et des mesures d'isolement peuvent être préconisées.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Tout au long de sa mission, l'opérateur de repérage assure sa propre protection par la mise en place d'une protection individuelle adaptée.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible une protection est mise en place afin d'assurer un nettoyage de la zone d'intervention. Une fiche d'accompagnement des prélèvements reprenant l'identification, est transmise au laboratoire.
Pour permettre une parfaite traçabilité ainsi que leur comptabilité, les prélèvements sont repérés sur un croquis ou un plan de repérage. L'opérateur utilise des gants jetables ainsi qu'un équipement de protection individuelle à usage unique.

Pour chacun des sondages, dès lors que le matériel utilisé implique un contact direct, il est également utilisé des gants à usage unique et des outils propres ou soigneusement nettoyés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Les outils utilisés pour les sondages sont dans la mesure du possible à usage unique. Lorsque cela n'est pas possible, un processus de nettoyage de la totalité de l'outil est mis en œuvre (y compris le porte-lame) afin d'éviter une contamination d'un matériau à un autre.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (art. R.1334-19 du décret 2011-629 du 3 juin 2011) ni du repérage avant travaux (Norme NF X 46-020 du 5 août 2017).

Programmes de repérage de l'amiante, liste A mentionnée à l'article R. 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 26/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

Programmes de repérage de l'amiante, liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

PAROIS VERTICALES INTERIEURES		
Murs et cloisons (en dur)	Enduits projetés	
	Revêtements durs	Plaques menuiserie
		Fibres- ciment
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Entourages de poteaux	Carton
		Fibres- ciment
		Matériau sandwich
		Carton plâtre
	Coffrage perdu	
Cloisons (légères et préfabriquées)	Enduits projetés	
	Panneaux de cloisons	
Gaines	Enduits projetés	
	Panneaux de cloisons	
Coffres	Enduits projetés	
	Panneaux de cloisons	
PLANCHERS ET PLAFONDS		
Plafonds	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
Poutres	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
Charpentes	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
Gaines	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
Coffres	Enduits projetés	
	Panneaux collés ou vissés	
Planchers	Dalles de sol	
CONDUITS - CANALISATIONS ET EQUIPEMENTS INTERIEURS		
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...)	Conduits	
	Enveloppes calorifuge	
Clapets/volets coupe-feu	Clapets	
	Volets	
	Rebouchage	
Portes coupe-feu	Joints	Tresses
		Bandes
Vide-ordures	Conduits	
ELEMENTS EXTERIEURS		
Toitures	Plaques	
	Ardoises	
	Accessoires de couverture	Composites
		Fibres-ciment
	Bardeaux bitumineux	
Bardages et façades légères	Plaques	
	Ardoises	
	Panneaux	Composites
		Fibres-ciment
Conduits en toiture et façade	Conduits en amiante-ciment	Eaux pluviales
		Eaux usées
		Conduits de fumée

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 27/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

FICHE DE REPERAGE

Niv	*Localisat°*	*Composant*	*Partie de composant*	*Réf.*	*Résultat Etat*	*Critère de décision*	*Obligation/ Recommandation Comment./Localisation*
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 28/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

Légende	
AT	Marquage (AT) = marquage caractéristique d'un matériau ou produit amianté
NT	Marquage (NT) = marquage caractéristique d'un matériau ou produit non amianté
DC	DC = Document consulté (mentionnant la présence d'un matériau ou produit amianté)
JP	Jugement personnel
MSA	MSA (matériau sans amiante) = matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
ITA	Impossibilité Technique d'Accès ou inaccessible sans travaux destructifs ou inaccessible directement (pas de moyen d'accès)
CCTP, DOE	Cahier des Clauses Techniques Particulières, Dossier des Ouvrages Exécutés
Colonne Réf.	IA : investigation approfondie, P : prélèvement, R : repérage, S : sondage
ZPSO	ZPSO=Zone Présentant une Similitude d'Ouvrage
Liste A	
CAS 1 Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux	L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.
CAS 2 Surveillance du niveau d'empoussièrement	La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.
CAS 3 Travaux	Les travaux de retrait ou de confinement mentionnés sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.
Liste B	
EP Evaluation Périodique	Cette évaluation périodique consiste à : a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ; b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
AC1 Action Corrective de 1er niveau	Le propriétaire devra mettre en œuvre une action corrective de premier niveau qui consiste à : a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ; c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ; d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.
AC2 Action Corrective de 2nd niveau	Le propriétaire devra mettre en œuvre une action corrective de second niveau de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Cette action corrective de second niveau consiste à : a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ; b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ; c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ; d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 29/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

Locaux et parties de l'immeuble bâti non visités

Local ou partie de l'immeuble bâti	*Motif*
Néant	Néant

Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments non contrôlés

Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments non contrôlés	*Motif*
Néant	Néant

Liste des locaux visités et revêtements en place au jour de la visite

Local	*Plancher*	*Murs, cloisons, poteaux*	*Plafonds*
Rdc Cuisine 1	carrelage	crépi	lambris
Dégagement 1	carrelage	crépi	lambris
Salle séjour 1	carrelage	crépi + pierre	briques
Dégagement 2	carrelage	peinture	lambris
Salle de bains 1	carrelage	carrelage + papier peint	lambris
W.C 1	carrelage	carrelage	peinture
Dégagement 3	carrelage	peinture	lambris
Chambre 1	parquet	papier peint	lambris
Chambre 2	parquet	papier peint	lambris
Chambre 3	parquet	papier peint	lambris
Entrée	carrelage	carrelage + pierre	lambris
Buanderie	carrelage	papier peint	lambris
1er étage Palier	carrelage	peinture	lambris
Dégagement 4	carrelage	papier peint	lambris
Débarras	carrelage	peinture	lambris
Dégagement 5	carrelage	papier peint	lambris
Chambre 4	parquet flottant	papier peint	lambris
Dressing	parquet flottant	peinture	lambris
Dégagement 6	carrelage	papier peint	lambris
Chambre 5	parquet flottant	papier peint	lambris
Salle de bains 2	carrelage	carrelage	lambris
W.C 2	carrelage	carrelage + papier peint	lambris
Cuisine 2	carrelage	carrelage + papier peint	lambris
2e étage Salle séjour 2	parquet flottant	peinture	lambris
Salle séjour 3	parquet flottant	papier peint	lambris
Combles Grenier	brut	brut	brut
Sous sol Cave	brut	brut	brut
Extérieur Abri			
Pigeonnier			
Façade			
Toiture			

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 30/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

DATE DE SIGNATURE DU RAPPORT : **13/10/2026**
OPERATEUR : **Florian PINOTTI**

CACHET **SIGNATURE**



Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIT'Compétences (16 rue Villars 57100 THIONVILLE)**.

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 31/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

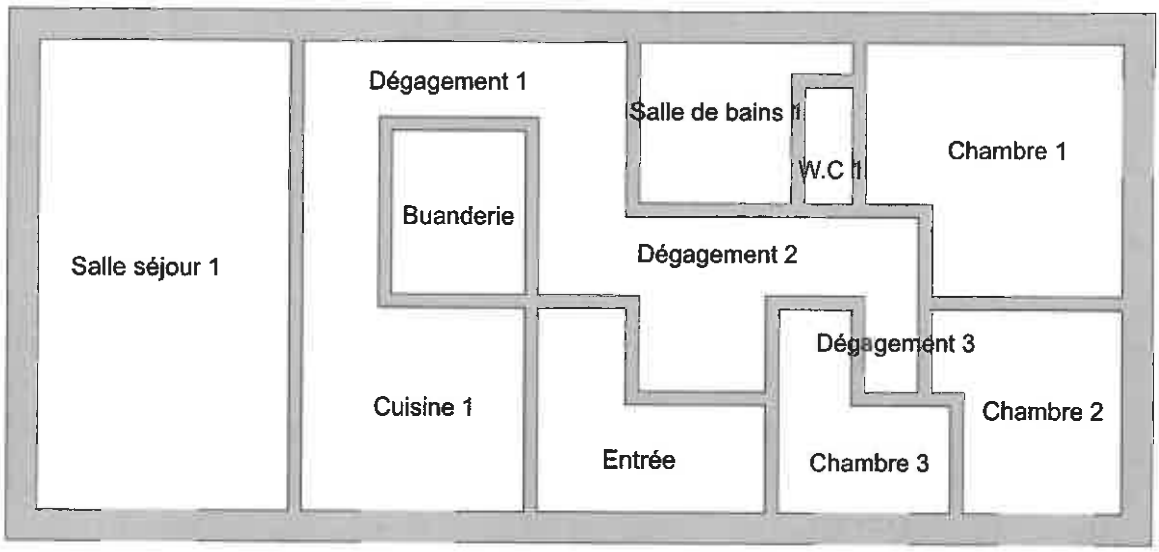
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.

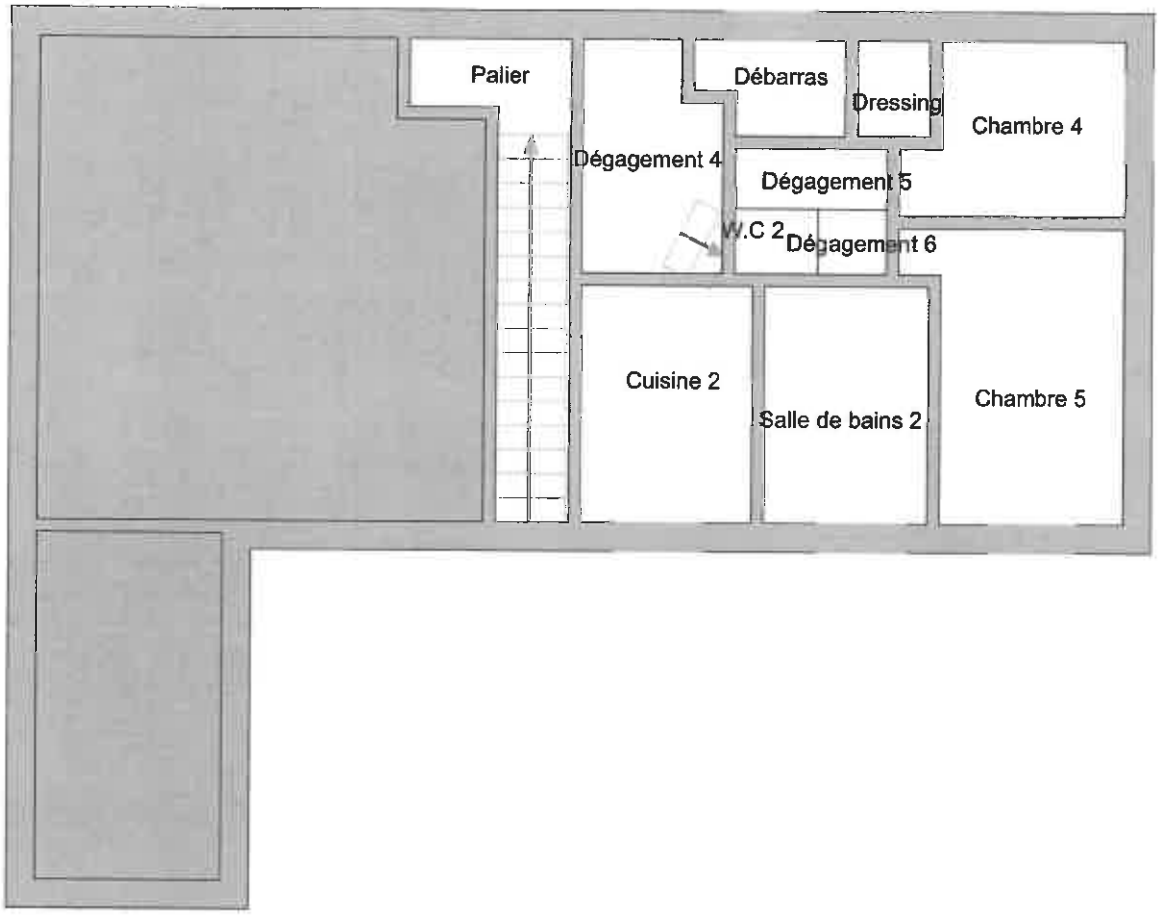
ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 32/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

ANNEXE 1 - PLANCHE DE REPERAGE USUEL



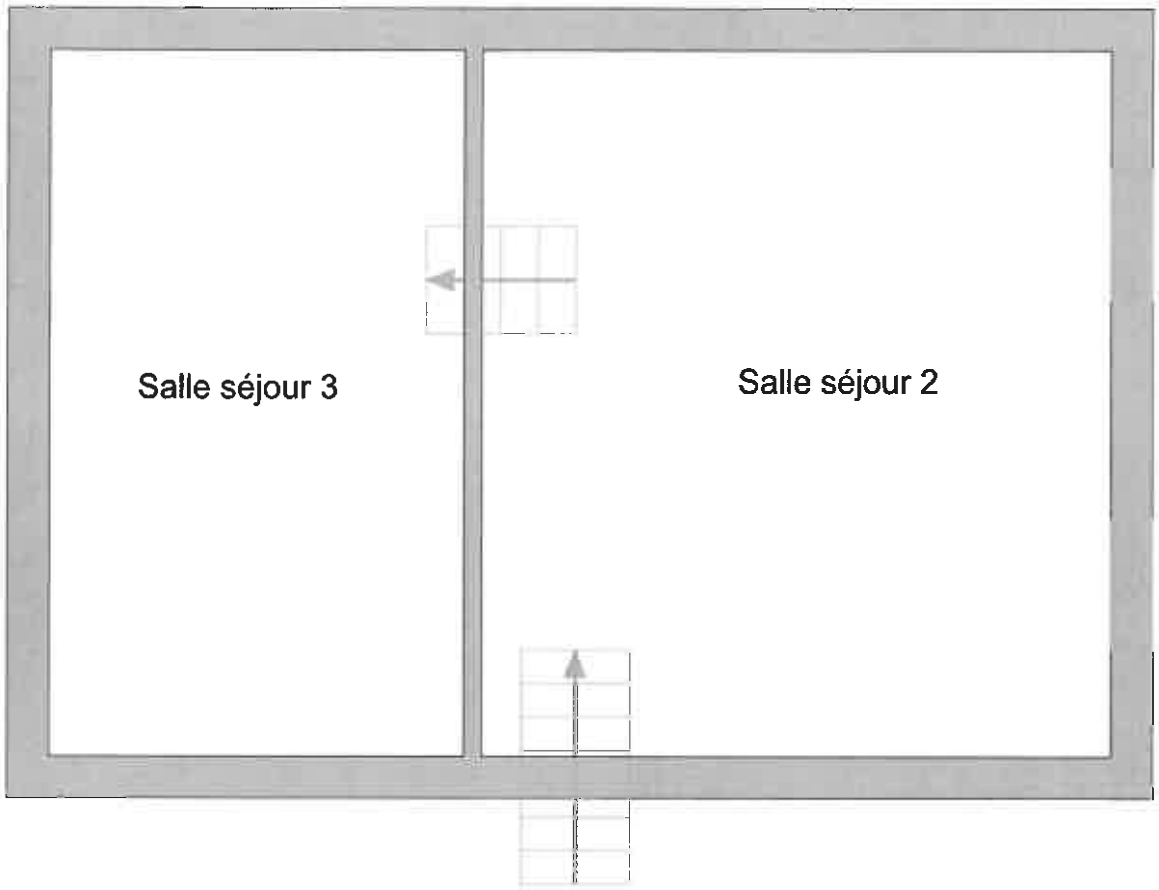
Rdc

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 33/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050



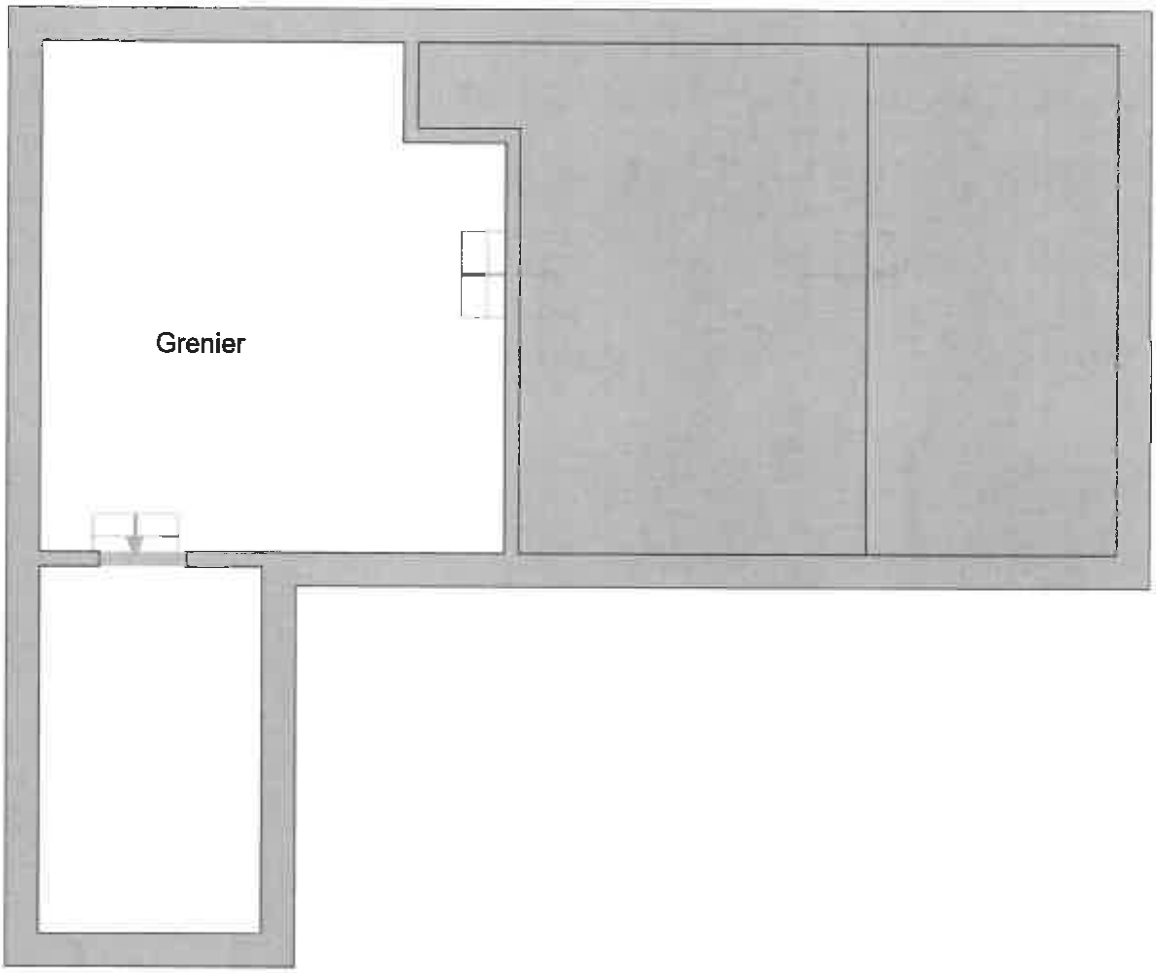
1er étage

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 34/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050



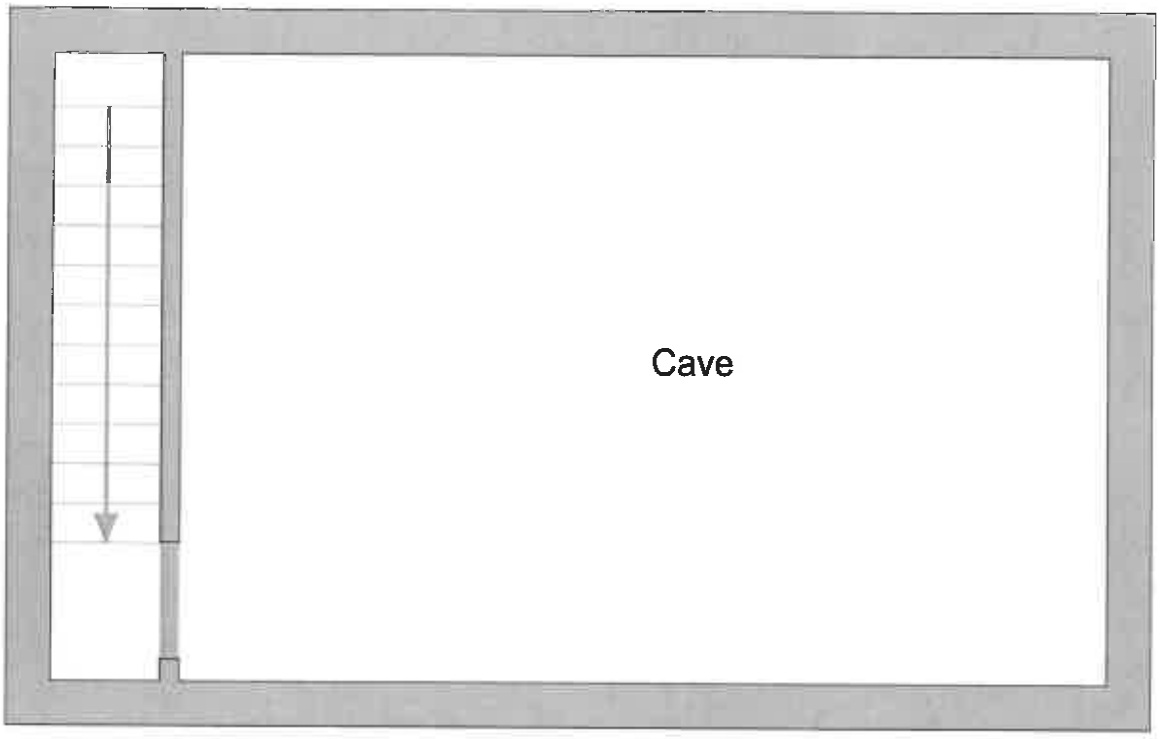
2e étage

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 35/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050



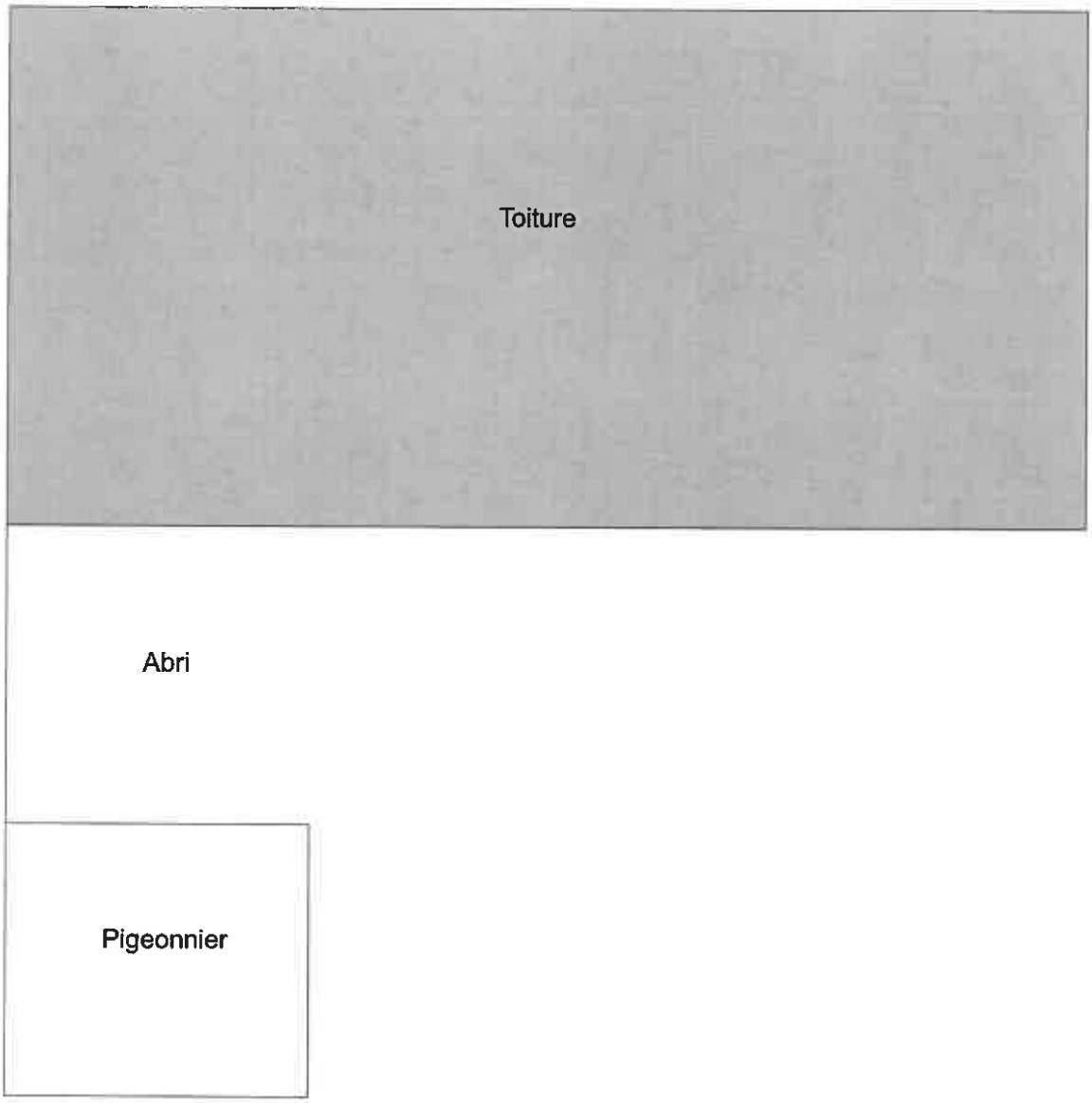
Combles

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 36/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050



Sous sol

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 37/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050



Extérieur

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 38/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

Pour vérifier la validité de ce DPE, scannez le QR
N° : 2638E2617834P
N° de dossier : 65425
Etabli le : 13/10/2026
Valable jusqu'au : 12/10/2036

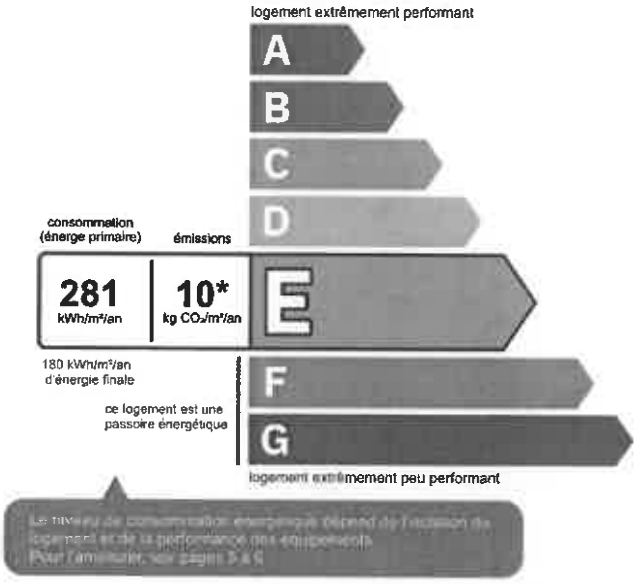
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe*

acte2i
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Adresse : **Chemin de l'Eglise 38660 STE MARIE D ALLOIX**
Type de bien : maison individuelle
Année de construction : Avant 1948
Surface de référence : **271,83 m²**

Propriétair[redacted]
Adresse : [redacted] l'Eglise 38660 Sainte-Marie-d'Alloix

Performance énergétique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 2 & 3



Ce logement émet 11 kg de CO_2 par an, soit l'équivalent de 96 km parcourus en voiture.
Les niveaux d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisés (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires).
Voir p.3 pour voir les détails par poste.

entre **5920€** et **8060€** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris) conformément à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

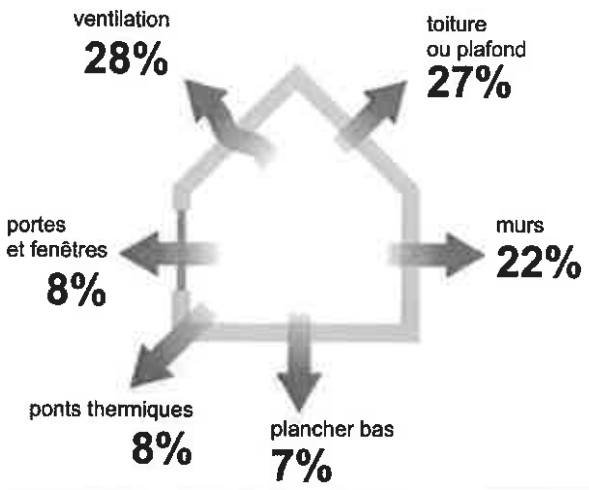
Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur
ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT
ROCHEREAU 38000 GRENOBLE
Diagnostiqueur : PINOTTI florian

Tél : 04 38 86 43 20
Email : contact@acte2i.com
N° de certification : C2021-SE12-041
Organisme de certification :
QUALIT'Compétences

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Reglement général sur la protection des données (RGPD), l'ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-adresse) sont stockees dans la base de données de l'observatoire DPE a des fins de controles ou en cas de contestations ou de procedures judiciaires. Ces données sont stockees jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'acces de rectification, de portabilité d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter a l'adresse mail indiquee à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire dpe-audit.ademe.fr/).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



INSUFFISANTE | MOYENNE | BONNE | TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



INSUFFISANT | MOYEN | BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Production d'énergies renouvelables

équipements présents dans le logement :



chauffage au bois

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe eau thermodynamiqu



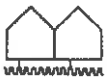
panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseaux de chaleur vertueux

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
Chauffage	électricité	51607 (27162 é.f.)	entre 4670€ et 6330€	79%
Chauffage	bois	18108 (18108 é.f.)	entre 640€ et 880€	11%
Eau chaude sanitaire	électricité	5906 (3108 é.f.)	entre 530€ et 730€	9%
Refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
Eclairage	électricité	961 (506 é.f.)	entre 80€ et 120€	1%
Auxiliaires		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
énergie totale pour les usages recensés		**76581** kWh (48883 kWh é.f.)	entre 5920€ et 8060€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 183ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

* prix moyen des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnement compris) conformément à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

Température recommandée en hiver → 19°

Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -16% sur votre facture **soit -1526€ par an**

astuces

→ Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.

→ Chauffez les chambres à 17° la nuit.

Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C, c'est en moyenne % sur votre facture **soit € par an**

astuces

→ Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.

→ Aérez votre logement la nuit.

Consommation recommandée →183ℓ/jour d'eau chaude à 40°

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (3-4 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ.

258ℓ consommés en moins par jour, c'est -23% sur votre facture **soit -188€ par an**

astuces

→ Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.

→ Réduisez la durée des douches.

France Rénov'

En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr

Voir p.6 le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	Description	Isolation
murs	Mur Est en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant) donnant sur l'extérieur, isolation inconnue. Mur Est en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant) donnant sur l'extérieur, avec isolation intérieure. Mur Nord en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant) donnant sur l'extérieur, avec isolation intérieure. Mur Ouest en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant) donnant sur l'extérieur, avec isolation intérieure. Mur Ouest en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant) donnant sur l'extérieur, sans isolation. Mur Sud en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant) donnant sur l'extérieur, sans isolation. Mur Sud de composition inconnue donnant sur un comble fortement ventilé, isolation inconnue	insuffisante
plancher bas	Plancher bas voutains en briques ou moellons sur sous-sol non chauffé sans isolation. Plancher bas lourd type : entrevous terre-cuite, poutrelles béton sur terre-plein sans isolation	bonne
toiture / plafond	Plancher haut combles aménagés sous rampant donnant sur des combles habitables avec isolation extérieure	insuffisante
toiture / plafond	Plancher haut dalle béton donnant sur des combles perdus sans isolation. Plancher haut dalle béton donnant sur des combles perdus avec isolation extérieure	insuffisante
portes et fenetres	Porte-Fenêtre coulissante, Bois, Double Vitrage, absence de volets. Fenêtre battante, Bois, Double Vitrage, Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e ≤ 22 mm), protection solaire extérieure Porte bois vitrée double vitrage	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	Description
chauffage	1 : Système de chauffage individuel. Générateur à effet joule direct (électricité), 1990. Poêle/insert bois bûches (sans label flamme verte), 1990. Emetteurs : autre émetteur à effet joule
eau chaude sanitaire	Système ECS (électricité) - Chauffe-eau électrique individuel 2023, production à accumulation, ballon
climatisation	Sans objet
ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres

Voir p.6 le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble des équipements

	Description
pilotage	Absence de dispositif de pilotage

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels

	Type d'entretien
éclairages	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
ventilation	Ventilation par ouverture fenêtre : Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.
chauffe-eau	Arrêter le chauffe-eau en cas d'absence de plus de 4 jours.

Recommandations d'amélioration de la performance énergétique



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1 Les travaux essentiels montant estimé: 23357,788€ à 39471,682€

Lot	Description	Performance recommandée
murs	Isolation des murs par l'extérieur. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.	R ≥ 3,7 m² K/W
toiture et combles	Isolation de la toiture par l'extérieur - Combles perdus. L'attribution de certaines aides (primes et crédits d'impôt) est conditionnée à des plafonds de ressources. Les travaux engagés doivent respecter les caractéristiques exigées par les dispositifs d'aide*.	R ≥ 7 m² K/W pour les planchers de combles perdus
toiture et combles	Isolation de la toiture par l'extérieur - Combles aménagés. L'attribution de certaines aides (primes et crédits d'impôt) est conditionnée à des plafonds de ressources. Les travaux engagés doivent respecter les caractéristiques exigées par les dispositifs d'aide*. L'isolation des faux-combles ; des cloisons de redressement et des combles perdus ne doit jamais être négligée. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2cm pour la ventilation de la charpente.	R ≥ 6 m² K/W pour rampants de toitures et plafonds de combles
portes et fenetres	Installation de fenêtres double-vitrage. Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air.	Fenêtre ou porte fenêtre : Uw ≤ 1,3 W/m².K et Sw ≥ 0,3 ou Uw ≤ 1,7 W/m².K et Sw ≥ 0,36
ventilation	VMC double flux. Installer Ventilation Mécanique Contrôlée double flux. L'attribution de certaines aides (primes et crédits d'impôt) est conditionnée à des plafonds de ressources. Les travaux engagés doivent respecter les caractéristiques exigées par les dispositifs d'aide*.	

2 Les travaux à envisager montant estimé: 6500€ à 16900€

Lot	Description	Performance recommandée
chauffage	Pompe à chaleur. Choisir une pompe à chaleur adaptée au logement (PAC air/air, air/eau, eau/eau, géothermie, installation hybride).	COP air-air : 3,9
chauffage	Pose d'un insert pour chauffage bois granulés "flamme verte". L'insert à pellet/granulés permet la programmation du chauffage et une chaleur plus homogène.	

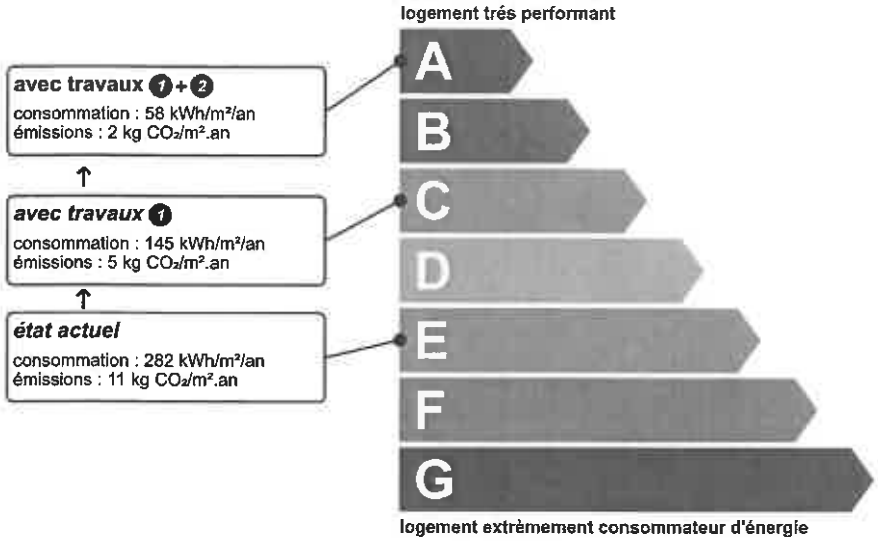
Recommandations d'amélioration de la performance énergétique

2 Les travaux à envisager montant estimé: 6500€ à 16900€

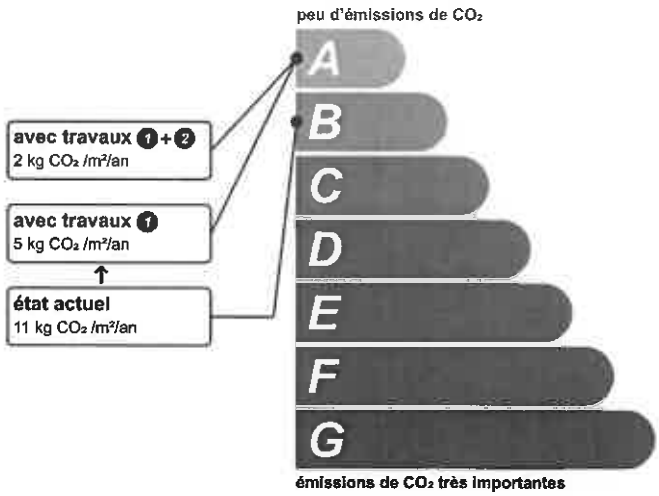
Lot	Description	Performance recommandée
eau chaude sanitaire	Remplacement du système de production d'ECS. Remplacer par un chauffe-eau thermodynamique.	

Recommandations d'amélioration de la performance énergétique (suite)

Évolution de la performance énergétique après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



France Rénov'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : france-renov.gouv.fr/aides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par QUALIT'Compétences, 16 rue Villars 57100 THIONVILLE.

Référence du logiciel validé : **Expertec Pro 7.5 (moteur BBS 2025.11.1.0)**
Référence du DPE : **2638E2617834P**
Méthode de calcul : **3CL-DPE 2021**
Date de visite du bien : **13/10/2026**
Invariant fiscal du logement : **Non communiqué**
Référence de la parcelle cadastrale :

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles:

- En l'absence de communication de l'année de construction du bien par le propriétaire, celle-ci a été estimée par l'opérateur.

- En l'absence de mention de la tranche d'âge des équipements présents, l'opérateur n'a pu que l'estimer.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
département	🔍	Mesuré ou observé	38
altitude	↖	API / issue d'internet	265m
type de bâtiment	🔍	Mesuré ou observé	maison individuelle
année de construction	≈	Estimé	Avant 1948
surface de référence du logement	🔍	Mesuré ou observé	271,83 m²
nombre de niveaux du logement	🔍	Mesuré ou observé	2
hauteur moyenne sous plafond	🔍	Mesuré ou observé	2,55 m

enveloppe

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
E0	**surface**	🔍	Mesuré ou observé	11,7002m²
	type d'adjacence	🔍	Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	🔍	Mesuré ou observé	Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	🔍	Mesuré ou observé	50cm
	état d'isolation	🔍	Mesuré ou observé	inconnue
	doublage	🔍	Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
E02	**surface**	🔍	Mesuré ou observé	14,9517m²
	type d'adjacence	🔍	Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	🔍	Mesuré ou observé	Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	🔍	Mesuré ou observé	50cm
	état d'isolation	🔍	Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	🔍	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	épaisseur isolant	🔍	Mesuré ou observé	10cm

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
E02	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé		oui
	inertie	Mesuré ou observé		lourde
	doublage	Mesuré ou observé		matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
N0	surface	Mesuré ou observé		17,9905m²
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé		Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé		50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé		isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé		avec isolation intérieure
	épaisseur isolant	Mesuré ou observé		10cm
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé		oui
	inertie	Mesuré ou observé		lourde
	doublage	Mesuré ou observé		matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
O0	surface	Mesuré ou observé		41,1548m²
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé		Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé		50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé		isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé		avec isolation intérieure
	épaisseur isolant	Mesuré ou observé		10cm
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé		oui
	inertie	Mesuré ou observé		lourde
	doublage	Mesuré ou observé		matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
O02	surface	Mesuré ou observé		11,475m²
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé		Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé		50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé		non isolé
S0	surface	Mesuré ou observé		13,3488m²
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé		Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé		50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé		non isolé
S1 combles	surface	Mesuré ou observé		37,954m²
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Comble fortement ventilé
	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	Mesuré ou observé		106

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
S1 combles	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	Mesuré ou observé		390
	état isolation des parois du local non chauffé	Mesuré ou observé		non isolé
	matériau mur	Mesuré ou observé		inconnu
	état d'isolation	Mesuré ou observé		inconnue
	doublage	Mesuré ou observé		matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
E1	surface	Mesuré ou observé		6,3132m²
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé		Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé		50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé		isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé		avec isolation intérieure
	épaisseur isolant	Mesuré ou observé		10cm
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé		oui
	inertie	Mesuré ou observé		lourde
	doublage	Mesuré ou observé		matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
E12	surface	Mesuré ou observé		12,0892m²
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé		Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé		50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé		isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé		avec isolation intérieure
	épaisseur isolant	Mesuré ou observé		10cm
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé		oui
	inertie	Mesuré ou observé		lourde
	doublage	Mesuré ou observé		matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
N1	surface	Mesuré ou observé		8,6904m²
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé		Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé		50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé		isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé		avec isolation intérieure
	épaisseur isolant	Mesuré ou observé		10cm
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé		oui
	inertie	Mesuré ou observé		lourde
	doublage	Mesuré ou observé		matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
N12	surface	Mesuré ou observé		9,5342m²
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
N12	matériau mur	Mesuré ou observé		Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé		50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé		isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé		avec isolation intérieure
	épaisseur isolant	Mesuré ou observé		10cm
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé		oui
	inertie	Mesuré ou observé		lourde
	doublage	Mesuré ou observé		matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
O1	surface	Mesuré ou observé		15,3105m²
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé		Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé		50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé		isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé		avec isolation intérieure
	épaisseur isolant	Mesuré ou observé		10cm
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé		oui
	inertie	Mesuré ou observé		lourde
	doublage	Mesuré ou observé		matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
O12	surface	Mesuré ou observé		17,2212m²
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé		Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé		50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé		isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé		avec isolation intérieure
	épaisseur isolant	Mesuré ou observé		10cm
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé		oui
	inertie	Mesuré ou observé		lourde
	doublage	Mesuré ou observé		matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
E2	surface	Mesuré ou observé		16,4898m²
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé		Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé		50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé		isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé		avec isolation intérieure
	épaisseur isolant	Mesuré ou observé		8cm
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé		oui
	inertie	Mesuré ou observé		lourde
	doublage	Mesuré ou observé		matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
N2	surface	Mesuré ou observé		11,3632m²
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé		Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé		50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé		isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé		avec isolation intérieure
	épaisseur isolant	Mesuré ou observé		10cm
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé		oui
	inertie	Mesuré ou observé		lourde
	doublage	Mesuré ou observé		matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
N22	surface	Mesuré ou observé		7,488m²
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé		Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé		50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé		isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé		avec isolation intérieure
	épaisseur isolant	Mesuré ou observé		10cm
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé		oui
	inertie	Mesuré ou observé		lourde
	doublage	Mesuré ou observé		matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
O2	surface	Mesuré ou observé		11,12m²
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé		Murs en pierre de taille et moellons (avec remplissage tout venant)
	épaisseur mur	Mesuré ou observé		50cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé		isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé		avec isolation intérieure
	épaisseur isolant	Mesuré ou observé		10cm
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé		oui
	inertie	Mesuré ou observé		lourde
	doublage	Mesuré ou observé		matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
Toiture	surface	Mesuré ou observé		30
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
	type de ph	Mesuré ou observé		Combles habitables, combles aménagés sous rampant
	état d'isolation	Mesuré ou observé		isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé		avec isolation extérieure
	année isolation	Document fourni		jusqu'à 1974
	inertie	Mesuré ou observé		légère
Combles	surface	Mesuré ou observé		86
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Comble fortement ventilé

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Combles	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu		Mesuré ou observé	106
	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue		Mesuré ou observé	390
	état isolation des parois du local non chauffé		Mesuré ou observé	non isolé
	type de ph		Mesuré ou observé	Combles perdus, dalle béton
	état d'isolation		Mesuré ou observé	non isolé
Combles 2	surface		Mesuré ou observé	80
	type d'adjacence		Mesuré ou observé	Comble fortement ventilé
	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu		Mesuré ou observé	106
	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue		Mesuré ou observé	390
	état isolation des parois du local non chauffé		Mesuré ou observé	non isolé
	type de ph		Mesuré ou observé	Combles perdus, dalle béton
	état d'isolation		Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation		Mesuré ou observé	avec isolation extérieure
	épaisseur isolant		Mesuré ou observé	20cm
	inertie		Mesuré ou observé	lourde
Ssol	surface		Mesuré ou observé	37,53
	type de pb		Mesuré ou observé	voutains en briques ou moellons
	type d'adjacence		Mesuré ou observé	sous-sol non chauffé
	état d'isolation		Mesuré ou observé	non isolé
	périmètre plancher déperditif sur terre - plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé... P		Mesuré ou observé	51,5
	surface plancher sur terre-plein... S		Mesuré ou observé	144,26
	inertie		Mesuré ou observé	lourde
TP	surface		Mesuré ou observé	106,73
	type de pb		Mesuré ou observé	lourd type : entrevous terre-cuite, poutrelles béton
	type d'adjacence		Mesuré ou observé	terre-plein
	état d'isolation		Mesuré ou observé	non isolé
	périmètre plancher déperditif sur terre - plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé... P		Mesuré ou observé	51,5

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
TP	surface plancher sur terre-plein... S	Mesuré ou observé	144,26
	inertie	Mesuré ou observé	lourde
Pfen	surface de baie	Mesuré ou observé	5,1623
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	12
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Porte-Fenêtre coulissante
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Aucune
	protection solaire extérieure	Mesuré ou observé	absence
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Est : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	homogène
	hauteur α	Mesuré ou observé	Inférieure à 60°
	type d'adjacence	Mesuré ou observé	Extérieur
Pfen 2	surface de baie	Mesuré ou observé	5,016
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	12
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Porte-Fenêtre coulissante
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Aucune
	protection solaire extérieure	Mesuré ou observé	absence
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Est : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	fond ou flanc de loggias / balcon
	avancée l (profondeur des masques proches)	Mesuré ou observé	Sup3m

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Pfen 2	type de masque lointain	Mesuré ou observé		homogène
	hauteur α	Mesuré ou observé		Inférieure à 60°
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
Fen	surface de baie	Mesuré ou observé		0,341
	type de vitrage	Mesuré ou observé		Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé		12
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé		non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé		air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé		non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé		Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé		Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé		tunnel
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé		Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé		présence
	type volets	Mesuré ou observé		Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e ≤ 22 mm)
	protection solaire extérieure	Mesuré ou observé		présence
	orientation des baies	Mesuré ou observé		Est : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé		aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé		homogène
	hauteur α	Mesuré ou observé		Inférieure à 60°
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
Fen 2	surface de baie	Mesuré ou observé		1,083
	type de vitrage	Mesuré ou observé		Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé		8
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé		non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé		air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé		non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé		Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé		Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé		tunnel
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé		Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé		présence
	type volets	Mesuré ou observé		Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e ≤ 22 mm)
	protection solaire extérieure	Mesuré ou observé		présence
	orientation des baies	Mesuré ou observé		Est : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé		aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé		homogène
	hauteur α	Mesuré ou observé		Inférieure à 60°
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
Fen 3	surface de baie	Mesuré ou observé	1,1685
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	8
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	tunnel
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e ≤ 22 mm)
	protection solaire extérieure	Mesuré ou observé	présence
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Est : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	homogène
	hauteur α	Mesuré ou observé	Inférieure à 60°
	type d'adjacence	Mesuré ou observé	Extérieur
Fen 4	surface de baie	Mesuré ou observé	1,1685
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	8
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	tunnel
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e ≤ 22 mm)
	protection solaire extérieure	Mesuré ou observé	présence
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Nord : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	homogène
	hauteur α	Mesuré ou observé	Inférieure à 60°
	type d'adjacence	Mesuré ou observé	Extérieur
Fen 5	surface de baie	Mesuré ou observé	1,2792
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Fen 5	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé		10
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé		non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé		air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé		non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé		Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé		Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé		tunnel
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé		Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé		présence
	type volets	Mesuré ou observé		Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e ≤ 22 mm)
	protection solaire extérieure	Mesuré ou observé		présence
	orientation des baies	Mesuré ou observé		Est : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé		aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé		homogène
	hauteur α	Mesuré ou observé		Inférieure à 60°
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
Fen 6	surface de baie	Mesuré ou observé		0,507
	type de vitrage	Mesuré ou observé		Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé		10
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé		non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé		air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé		non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé		Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé		Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé		tunnel
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé		Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé		présence
	type volets	Mesuré ou observé		Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e ≤ 22 mm)
	protection solaire extérieure	Mesuré ou observé		présence
	orientation des baies	Mesuré ou observé		Est : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé		aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé		homogène
	hauteur α	Mesuré ou observé		Inférieure à 60°
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
Fen 7	surface de baie	Mesuré ou observé		0,8772
	type de vitrage	Mesuré ou observé		Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé		10
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé		non

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
Fen 7	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	tunnel
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e ≤ 22 mm)
	protection solaire extérieure	Mesuré ou observé	présence
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Est : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	homogène
	hauteur α	Mesuré ou observé	Inférieure à 60°
	type d'adjacence	Mesuré ou observé	Extérieur
Fen 8	surface de baie	Mesuré ou observé	2,0298
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	10
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	tunnel
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e ≤ 22 mm)
	protection solaire extérieure	Mesuré ou observé	présence
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Nord : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	homogène
	hauteur α	Mesuré ou observé	Inférieure à 30°
	type d'adjacence	Mesuré ou observé	Extérieur
Fen 9	surface de baie	Mesuré ou observé	2,4846
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	10
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Fen 9	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé		Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé		Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé		tunnel
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé		Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé		présence
	type volets	Mesuré ou observé		Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e ≤ 22 mm)
	protection solaire extérieure	Mesuré ou observé		présence
	orientation des baies	Mesuré ou observé		Est : 2 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé		aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé		homogène
	hauteur α	Mesuré ou observé		Inférieure à 60°
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
Palière	surface de porte	Mesuré ou observé		2,0758m²
	type de porte	Mesuré ou observé		Bois vitrée double vitrage
	joints	Mesuré ou observé		présence
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Extérieur
Combles	surface de porte	Mesuré ou observé		1,976m²
	type de porte	Mesuré ou observé		Bois vitrée double vitrage
	joints	Mesuré ou observé		absence
	type d'adjacence	Mesuré ou observé		Comble fortement ventilé
	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	Mesuré ou observé		106
	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	Mesuré ou observé		390
	état isolation des parois du local non chauffé	Mesuré ou observé		non isolé
pont thermique 1	type de pont thermique	Mesuré ou observé		TP / E0
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé		8,93m
	type isolation	Mesuré ou observé		sans isolation / sans isolation
pont thermique 2	type de pont thermique	Mesuré ou observé		TP / E02
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé		8,72m
	type isolation	Mesuré ou observé		sans isolation / avec isolation intérieure
pont thermique 3	type de pont thermique	Mesuré ou observé		TP / N0
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé		8,05m
	type isolation	Mesuré ou observé		sans isolation / avec isolation intérieure
pont thermique 4	type de pont thermique	Mesuré ou observé		TP / O0
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé		15,02m
	type isolation	Mesuré ou observé		sans isolation / avec isolation intérieure
pont thermique 5	type de pont thermique	Mesuré ou observé		TP / O02

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
pont thermique 5	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	5,1m
	type isolation	Mesuré ou observé	sans isolation / sans isolation
pont thermique 6	type de pont thermique	Mesuré ou observé	TP / S0
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	8,24m
	type isolation	Mesuré ou observé	sans isolation / sans isolation
pont thermique 7	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Combles / E02
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	8,72m
	type isolation	Mesuré ou observé	sans isolation / avec isolation intérieure
pont thermique 8	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Combles / O02
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	5,1m
	type isolation	Mesuré ou observé	sans isolation / sans isolation
pont thermique 9	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Combles 2 / E1
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	3,33m
	type isolation	Mesuré ou observé	avec isolation extérieure / avec isolation intérieure
pont thermique 10	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Combles 2 / E12
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	6,67m
	type isolation	Mesuré ou observé	avec isolation extérieure / avec isolation intérieure
pont thermique 11	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Combles 2 / N1
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	4,26m
	type isolation	Mesuré ou observé	avec isolation extérieure / avec isolation intérieure
pont thermique 12	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Combles 2 / N12
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	3,92m
	type isolation	Mesuré ou observé	avec isolation extérieure / avec isolation intérieure
pont thermique 13	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Combles 2 / O1
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	5,19m
	type isolation	Mesuré ou observé	avec isolation extérieure / avec isolation intérieure
pont thermique 14	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Combles 2 / O12
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	7,62m
	type isolation	Mesuré ou observé	avec isolation extérieure / avec isolation intérieure
pont thermique 15	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Palière / E02
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	5,25m
	type isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé	5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé	non
	position menuiserie	Mesuré ou observé	tunnel
pont thermique 16	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Pfen / E0
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	9,12m
	type isolation	Mesuré ou observé	sans isolation
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé	5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé	non
	position menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
pont thermique 17	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Pfen 2 / E0

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
pont thermique 17	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé		6,58m
	type isolation	Mesuré ou observé		sans isolation
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé		5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé		non
	position menuiserie	Mesuré ou observé		nu intérieur
pont thermique 18	type de pont thermique	Mesuré ou observé		Fen / E02
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé		1,79m
	type isolation	Mesuré ou observé		avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé		5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé		non
	position menuiserie	Mesuré ou observé		tunnel
pont thermique 19	type de pont thermique	Mesuré ou observé		Fen 2 / E02
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé		3,23m
	type isolation	Mesuré ou observé		avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé		5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé		non
	position menuiserie	Mesuré ou observé		tunnel
pont thermique 20	type de pont thermique	Mesuré ou observé		Fen 3 / E02
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé		3,41m
	type isolation	Mesuré ou observé		avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé		5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé		non
	position menuiserie	Mesuré ou observé		tunnel
pont thermique 21	type de pont thermique	Mesuré ou observé		Fen 4 / N0
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé		3,41m
	type isolation	Mesuré ou observé		avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé		5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé		non
	position menuiserie	Mesuré ou observé		tunnel
pont thermique 22	type de pont thermique	Mesuré ou observé		Fen 5 / E1
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé		3,31m
	type isolation	Mesuré ou observé		avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé		5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé		non
	position menuiserie	Mesuré ou observé		tunnel
pont thermique 23	type de pont thermique	Mesuré ou observé		Fen 6 / E12
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé		2,21m
	type isolation	Mesuré ou observé		avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé		5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé		non
	position menuiserie	Mesuré ou observé		tunnel
pont thermique 24	type de pont thermique	Mesuré ou observé		Fen 7 / E12

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
pont thermique 24	longueur du pont thermique	🔍	Mesuré ou observé	2,9m
	type isolation	🔍	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	🔍	Mesuré ou observé	5cm
	retour d'isolation menuiserie	🔍	Mesuré ou observé	non
	position menuiserie	🔍	Mesuré ou observé	tunnel
pont thermique 25	type de pont thermique	🔍	Mesuré ou observé	Fen 8 / N12
	longueur du pont thermique	🔍	Mesuré ou observé	5m
	type isolation	🔍	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	🔍	Mesuré ou observé	5cm
	retour d'isolation menuiserie	🔍	Mesuré ou observé	non
	position menuiserie	🔍	Mesuré ou observé	tunnel
pont thermique 26	type de pont thermique	🔍	Mesuré ou observé	Fen 9 / E2
	longueur du pont thermique	🔍	Mesuré ou observé	8,96m
	type isolation	🔍	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	🔍	Mesuré ou observé	5cm
	retour d'isolation menuiserie	🔍	Mesuré ou observé	non
	position menuiserie	🔍	Mesuré ou observé	tunnel

équipements

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
système de ventilation	type de ventilation	✕	Valeur par défaut	Ventilation par ouverture des fenêtres
	nombre de façades exposées	🔍	Mesuré ou observé	plusieurs
Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint (électricité, bois)	type d'installation de chauffage	🔍	Mesuré ou observé	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint
	surface chauffée	🔍	Mesuré ou observé	271,83m²
	type de générateur	🔍	Mesuré ou observé	Générateur à effet joule direct
	ancienneté	🔍	Mesuré ou observé	1990
	énergie utilisée	🔍	Mesuré ou observé	électricité
	type de générateur	🔍	Mesuré ou observé	Poêle/insert bois bûches (sans label flamme verte)
	ancienneté	🔍	Mesuré ou observé	1990
	énergie utilisée	🔍	Mesuré ou observé	bois
	type de combustible bois	🔍	Mesuré ou observé	bûches
	type d'émetteur	🔍	Mesuré ou observé	autre émetteur à effet joule
	année d'installation de l'émetteur	🔍	Mesuré ou observé	1990
	surface chauffée par l'émetteur	🔍	Mesuré ou observé	271,83m²
	type de chauffage (divisé, central)	🔍	Mesuré ou observé	divisé
	type de régulation	🔍	Mesuré ou observé	autre émetteur à effet joule, Absent
	présence comptage	🔍	Mesuré ou observé	non
	type de distribution	🔍	Mesuré ou observé	pas de réseau de distribution
	type d'émetteur	🔍	Mesuré ou observé	

Fiche technique du logement (suite)

équipements (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint (électricité, bois)	année d'installation de l'émetteur	Mesuré ou observé		1990
	surface chauffée par l'émetteur	Mesuré ou observé		271,83m²
	type de chauffage (divisé, central)	Mesuré ou observé		divisé
	type de régulation	Mesuré ou observé		poêle charbon, bois, fioul ou GPL, Absent
	présence comptage	Mesuré ou observé		non
	type de distribution	Mesuré ou observé		pas de réseau de distribution
Système ECS (électricité)	type d'installation	Mesuré ou observé		installation classique
	type de générateur	Mesuré ou observé		Chauffe-eau électrique
	ancienneté	Mesuré ou observé		2023
	énergie utilisée	Mesuré ou observé		électricité
	type production ECS	Mesuré ou observé		accumulation
	Traçage / bouclage ECS	Mesuré ou observé		non
	pièces alimentées contiguës	Mesuré ou observé		non
	production hors volume habitable	Mesuré ou observé		oui
	volume de stockage	Mesuré ou observé		100l
	type de ballon	Mesuré ou observé		Chauffe-eau vertical, classe C ou 3 étoiles
Système ECS (électricité)	type d'installation	Mesuré ou observé		installation classique
	type de générateur	Mesuré ou observé		Chauffe-eau électrique
	ancienneté	Mesuré ou observé		2021
	énergie utilisée	Mesuré ou observé		électricité
	type production ECS	Mesuré ou observé		accumulation
	Traçage / bouclage ECS	Mesuré ou observé		non
	pièces alimentées contiguës	Mesuré ou observé		non
	production hors volume habitable	Mesuré ou observé		non
	volume de stockage	Mesuré ou observé		150l
	type de ballon	Mesuré ou observé		Chauffe-eau vertical, classe C ou 3 étoiles

acte2i

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ

Selon l'arrêté du 23 février 2018 modifié par l'arrêté du 4 mars 2021, et en application de la norme NF P 45-500 de juillet 2022

Réf dossier n° 65425

A – Désignation du (ou des) bâtiment(s)

LOCALISATION DU OU DES BATIMENTS	PROPRIETAIRE DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX**	Qualité : **SCI** Nom [redacted] Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX**

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Type de bâtiment : **Maison T/6**

Nature du gaz distribué :
☐ GN ☐ GPL ☒ Air propané ou butané

Distributeur de gaz :
Installation alimentée en gaz ☑ OUI ☐ NON

B – Désignation du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	TITULAIRE DU CONTRAT DE FOURNITURE GAZ
Qualité : **SCI** Nom [redacted] Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code Postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX**	Nom : Adresse : Ville : N° de téléphone : Numéro du point de livraison gaz : **Néant** Numéro du point de comptage estimation PCE à 14 chiffres : **Néant** A défaut numéro de compteur : **Néant**

Date du diagnostic : **13/10/2026** Présent au diagnostic :

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : **ACTE 2I** Nom : **Florian PINOTTI** Adresse : **5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU** Code Postal : **38000** Ville : **GRENOBLE** N°de siret : **450 755 681 00050**	Certificat de compétence délivrée par : **QUALIT'Compétences** Adresse : **16 rue Villars 57100 THIONVILLE** Le : **25/01/2022** N° certification : **C2021-SE12-041** Cie d'assurance : **AXA** N° de police d'assurance : **10592956604** Date de validité : **31/12/2026** Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : **NF P45-500**

Nombre total de pages du rapport : 4 Durée de validité du rapport : moins de 3 ans

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 63/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

D – Identification des appareils

GENRE (1), MARQUE, MODELE	TYPE (2)	PUISSANCE EN kW	LOCALISATION	OBSERVATIONS : Anomalie, taux de CO mesuré(s), motifs de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
A: Plaque de cuisson encastrée 4 feux Scholtès	**Non raccordé**	**0**	**Cuisine**	**Anomalies : 19.1.**

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur...
(2) Non raccordé – Raccordé - Etanche

E – Anomalies identifiées

POINTS DE CONTROLE n° (3)	A1 (4), A2 (5) ou DGI (6) ou 32c (7)	LIBELLE DES ANOMALIES ET RECOMMANDATIONS
19.1	**A2**	**Le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul n'est pas pourvu d'une amenée d'air ou celle-ci est située à plus de 2 pièces d'intervalle (A: Plaque de cuisson encastrée 4 feux)**
7d4	**A1**	**La date limite d'utilisation de la lyre GPL en caoutchouc armé n'est pas lisible ou dépassée**

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée.
(4) A1 : l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation.
(5) A2 : l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture de gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI (danger grave et immédiat) : l'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.
(7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièce et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs, et identification des points de contrôles n'ayant pas pu être réalisés

Néant

G – Constatations diverses

☐ Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.

☐ Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.

☐ Le conduit de raccordement n'est pas visitable

☐ Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

☐ Autres

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 64/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide « modifications mineures » dispensent de cette obligation.

H – Conclusion

☐ L'installation ne comporte aucune anomalie.

☒ L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.

☒ L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.

☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.

Tant que la ou les anomalies DGI n'ont pas été corrigées, en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du ou des appareils à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.

☐ L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 65/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

I – En cas de DGI : actions de l'opérateur de diagnostic

☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz

Ou

☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ☐ ou d'une partie de l'installation

☐ Transmission au distributeur de gaz par **Florian PINOTTI** des informations suivantes :

- Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de livraison ou du numéro de compteur ;
- Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).

☐ Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

I – En cas d'anomalie 32c : actions de l'opérateur de diagnostic

☐ Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;

☐ Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

Date de visite et d'établissement de l'état de l'installation de gaz : 13/10/2026	**Opérateur : Florian PINOTTI**
Cachet :	**Signature de l'opérateur de diagnostic :** 

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIT'Compétences (16 rue Villars 57100 THIONVILLE)**.

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ; DDT 66/73
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

ANNEXES

ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION

acte2i

WECERT
NOS QUALITÉS VOS COMPÉTENCES
QUALIT'COMPÉTENCES
CERTIFICATIONS

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
Numéro d'accréditation
4-0634
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

WE-CERT
CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 06»
REV 00

Décerné à : **PINOTTI Florian** Sous le numéro : **C2021-SE12-041**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE **(SANS MENTION)**	**Du 15/09/2022 Au 24/01/2029**
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE **(MENTION)**	**Du 12/02/2024 Au 24/01/2029**
REALISATION DE L'AUDIT ENERGETIQUE ***	**X**
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTÉRIEURES DE GAZ	**Du 15/09/2022 Au 24/01/2029**
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	**Du 15/09/2022 Au 24/01/2029**
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	**Du 15/09/2022 Au 24/01/2029**
DIAGNOSTIC DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS **(SANS MENTION)**	**Du 15/09/2022 Au 24/01/2029**
DIAGNOSTIC DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS **(MENTION)**	**X**
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BÂTIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES (MÉTROPOLE)	**Du 15/09/2022 Au 24/01/2029**
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BÂTIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES (DROM-COM)	**X**

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que les arrêtés applicables relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification réussie. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers opérations de contrôle/surveillance soient pleinement satisfaisants et sous réserve du respect des dispositions contractuelles. Ce certificat ne doit en aucun cas être reproduit ou falsifié. Toute tentative de copie ou de falsification sera passible de poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur. La validité de ce certificat est vérifiée par la présence des certifications concernées dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site Internet de WE-CERT (Qualit'Compétences) : www.qualit-competences.com

* Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
** Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
*** Décret n°2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers En vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation.

Délivré à Thionville, le 30/03/2026
Par WE-CERT
Président

WE-CERT
9 rue de Saintignon
57100 THIONVILLE
Tél. 03 72 52 02 45
SIRET 888 519 956 00021 - APE 7120B

VÉRIFIEZ MA CERTIFICATION EN SCANNANT LE QR CODE

WE-CERT "Qualitcompétences" - 9 rue de Saintignon, 57100 THIONVILLE
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit-competences.com
SAS au capital de 7500 Euros – RCS de Thionville – Code APE / NAF, 7120B N°SIRET 88851995600021
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Florian PINOTTI, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 500 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.



acte2i

ATTESTATION D'ASSURANCE

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n: 10592956604

Responsabilité civile Professionnelle
Diagnostiqueur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que :

ACTE 2 I

5 RUE COLONEL DENFER ROCHEREAU
38000 GRENOBLE
Adhérent n° 10592956604/053

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°10592956604,

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, *sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.*

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :
500 000,00 € par sinistre et 1 000 000,00 € par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2026 AU 31/12/2026 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à NANTERRE le 17 décembre 2025
Pour servir et valoir ce que de droit.
POUR L'ASSUREUR :
LSN, par délégation de signature :

LSN Assurances
39 rue Mstislav Rostropovitch
CS 40020 - 75801 PARIS
RCS Paris 388 181 003 - ORIAS 07 000 479

5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Selon l'arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.

Réf dossier n° 65425 REZ DE CHAUSSEE

1 – Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

LOCALISATION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES	IDENTITE DU PROPRIETAIRE DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES	
Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX** Désignation et situation du lot de (co) propriété	Qualité : [redacted] Nom : [redacted] Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX**	Type de bien : **Maison T/6** Année de construction : **nc** Année de réalisation de l'installation d'électricité : **nc** Distributeur d'électricité : **ERDF** Identifiant fiscal (si connu) :

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :
Néant

2 – Identification du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	
Qualité : [redacted] Nom : [redacted] Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX**	Date du diagnostic : **13/10/2026** Date du rapport : **13/10/2026** Téléphone : Adresse internet : Accompagnateur : Qualité du donneur d'ordre :

3 – Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

IDENTITE DE L'OPERATEUR	
Nom et raison sociale de l'entreprise : **ACTE 2I** Nom : **Florian PINOTTI** Adresse : **5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU** Code postal : **38000** Ville : **GRENOBLE** N° de siret : **450 755 681 00050**	Certification de compétence délivrée par : **QUALIT'Compétences** Adresse : **16 rue Villars 57100 THIONVILLE** N° certification : **C2021-SE12-041** Sur la durée de validité du **25/01/2022** au **24/01/2029** Cie d'assurance de l'opérateur : **AXA** N° de police d'assurance : **10592956604** Date de validité : **31/12/2026** Référence réglementaire spécifique utilisée : **Norme NF C 16-600**

Nombre total de pages du rapport : 8

Durée de validité du rapport : 3 ans

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

4 – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.
L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :
- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5 – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

Applicable pour les domaines 1 à 6, les installations particulières et les informations complémentaires
(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600
(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C 16-600
(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.
(*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.
LEP : liaison équipotentielle LES : liaison équipotentielle supplémentaire DDHS : disjoncteur différentiel haute sensibilité

1 Appareil général de commande et de protection et son accessibilité.			
N° article (1)	**Libellé et localisation (*) des anomalies**	**N° article (2)**	**Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre**
Néant	**Néant**	**Néant**	**Néant**

2 Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.			
N° article (1)	**Libellé et localisation (*) des anomalies**	**N° article (2)**	**Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre**
B3.3.6.a2	**Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.**	**B3.3.6.1**	**Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1, a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en œuvre : - protection du (des) circuit(s) concerné(s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.**
B3.3.6.a3	**Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.**	**B3.3.6.1**	**Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1, a2 et a3), la mesure compensatoire**

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

			suivante est correctement mise en œuvre : - protection du (des) circuit(s) concerné(s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.

3 Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
Néant	Néant	Néant	Néant

4 La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
Néant	Néant	Néant	Néant

5 Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B7.3.a	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.		
B7.3.d	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.		
B8.3.e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.		

6 Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B8.3.b	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.		

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement	
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies
Néant	Néant

P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine Informations complémentaires	
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies
Néant	Néant

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations complémentaires (IC)

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

B11.a.1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B11.b.1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B11.c.1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6 – Avertissement particulier

Points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon le fascicule de documentation NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
B5.3.b	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Non visible
Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée		

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

Installations, parties d'installation ou spécificités non couvertes

Les installations, parties de l'installation ou spécificités cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent DIAGNOSTIC :

N° article (1)	Libellé des constatations diverses (E1)
Néant	Néant

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

N° article (1)	Libellé des constatations diverses (E3)
Néant	Néant

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

7 – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) représente(nt). L'installation fait également l'objet de constatations diverses.

DATE DU RAPPORT : **13/10/2026** DATE DE VISITE : **13/10/2026**
OPERATEUR : **Florian PINOTTI**

CACHET **SIGNATURE**



Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIT'Compétences (16 rue Villars 57100 THIONVILLE)**.

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

8 – Explicitations détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Appareil général de commande et de protection
Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas **d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.** Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.
Protection différentielle à l'origine de l'installation
Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Prise de terre et installation de mise à la terre
Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Dispositif de protection contre les surintensités
Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche
Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche
Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Matériels électriques présentant des risques de contacts directs
Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boite équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage
Ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives
Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Piscine privée ou bassin de fontaine
Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique
L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (tels que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Socles de prise de courant de type à obturateurs
L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.
Socles de prise de courant de type à puits (15 mm minimum)
La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

ANNEXE 1 : Points examinés au titre de l'état de l'installation intérieure d'électricité

Liste des points	Examen visuel	Essai	Mesurage
NOMBRE TOTAL DE POINTS A EXAMINER	49	9	12
1 - Appareil général de commande et de protection			
Présence	X		
Emplacement	X		
Accessibilité	X		
Caractéristiques techniques (Type d'appareil, type de commande, type de coupure)	X		
Coupure de l'ensemble de l'installation électrique (coupure d'urgence)	X	X	
2 - Dispositif de protection différentiel de sensibilité à l'origine de l'installation			
Présence	X		
Emplacement	X		
Caractéristiques techniques	X		
Courant différentiel-résiduel assigné	X	X	
Bouton test (si présent)	X	X	
Prise de terre			
Présence (*sauf pour les immeubles collectifs d'habitation*)	X		
Constitution (*sauf pour les immeubles collectifs d'habitation*)	X		
Résistance (*pour les immeubles collectifs d'habitation, uniquement si le logement dispose d'un conducteur principal de protection issu des parties communes*)			X
Mesures compensatoires	X	X	X
Installation de mise à la terre (*conducteur de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection, conducteurs de protection*) **Pour les immeubles collectifs d'habitation, le conducteur de terre, la liaison équipotentielle principale et le conducteur principal de protection ne sont pas concernés*			
Présence	X*		
Constitution et mise en œuvre	X*		
Caractéristiques techniques	X*		
Continuité			X*
Mises à la terre de chaque circuit, dont les matériels spécifiques			X
Mesures compensatoires : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA	X	X	
Socles de prise de courant placés à l'extérieur : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA	X	X	
3 - DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES ADAPTES A LA SECTION DES CONDUCTEURS SUR CHAQUE CIRCUIT			
Présence	X		
Emplacement	X		X
Caractéristiques techniques	X		
Adéquation entre courant assigné (calibre) ou de réglage et section des conducteurs	X		
Interrupteurs généraux et interrupteurs différentiels courant assigné (calibre) adapté à l'installation électrique	X		
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire			
Liaison équipotentielle			
Présence	X		
Mise en œuvre	X		
Caractéristiques techniques	X		
Continuité	X		X
Mesures compensatoires	X		X
Installation électrique adaptée aux conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche			
Adaptation de la tension d'alimentation des matériels électriques en fonction de leurs emplacements ** *Dans le cas où aucune indication de la tension d'alimentation n'est précisée sur le*	X **		X **

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

matériel électrique (cas notamment des matériels alimentés en très basse tension)			
Adaptation des matériels électriques aux influences externes	X		
Protection des circuits électriques par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA en fonction de l'emplacement	X	X	
5 - Protection mécanique des conducteurs			
Présence	X		
Mise en œuvre	X		
Caractéristiques techniques	X		
6 - Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage			
Absence de matériels vétustes	X		
Matériels inadaptés à l'usage : inadaptation aux influences externes	X		
Matériels inadaptés à l'usage : conducteur repéré par la double coloration vert/jaune utilisé comme conducteur actif	X		
Matériels présentant des risques de contacts directs : fixation	X		
Matériels présentant des risques de contacts directs : état mécanique du matériel	X		
Installations particulières			
Appareils d'utilisation situés dans les parties communes alimentés depuis la partie privative			
Tension d'alimentation	X		X
Protection des matériels électriques par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA (si non alimentés en TBTS***)	X	X	
Dispositif de coupure et de sectionnement à proximité.	X		
Appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes			
Tension d'alimentation	X		X
Mise à la terre des masses métalliques	X		X
Dispositif de coupure et de sectionnement de l'alimentation dans le logement.	X		
Piscine privée et bassin de fontaine			
Adaptation des caractéristiques techniques de l'installation électrique et des équipements	X		X
*** TBTS : très basse tension de sécurité			

Informations complémentaires			
Dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité ≤ 30 mA : protection de l'ensemble de l'installation électrique	X	X	
Socles de prise de courant : type à obturateur	X		
Socles de prise de courant : Type à obturateur	X		

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Selon l'arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.

Réf dossier n° 65425 1er ETAGE

1 – Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

LOCALISATION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES	IDENTITE DU PROPRIETAIRE DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES	
Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX** Désignation et situation du lot de (co) propriété	Qualité : [redacted] Nom : [redacted] Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX**	Type de bien : **Maison T/6** Année de construction : **nc** Année de réalisation de l'installation d'électricité : **nc** Distributeur d'électricité : **ERDF** Identifiant fiscal (si connu) :

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :
Néant

2 – Identification du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	
Qualité : [redacted] Nom : [redacted] Adresse : **Chemin de l'Eglise** Code postal : **38660** Ville : **STE MARIE D ALLOIX**	Date du diagnostic : **13/10/2026** Date du rapport : **13/10/2026** Téléphone : Adresse internet : Accompagnateur : Qualité du donneur d'ordre :

3 – Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

IDENTITE DE L'OPERATEUR	
Nom et raison sociale de l'entreprise : **ACTE 2I** Nom : **Florian PINOTTI** Adresse : **5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU** Code postal : **38000** Ville : **GRENOBLE** N° de siret : **450 755 681 00050**	Certification de compétence délivrée par : **QUALIT'Compétences** Adresse : **16 rue Villars 57100 THIONVILLE** N° certification : **C2021-SE12-041** Sur la durée de validité du **25/01/2022** au **24/01/2029** Cie d'assurance de l'opérateur : **AXA** N° de police d'assurance : **10592956604** Date de validité : **31/12/2026** Référence réglementaire spécifique utilisée : **Norme NF C 16-600**

Nombre total de pages du rapport : 8

Durée de validité du rapport : 3 ans

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

4 – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.
L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :
- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5 – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

Applicable pour les domaines 1 à 6, les installations particulières et les informations complémentaires
(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600
(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C 16-600
(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.
(*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.
LEP : liaison équipotentielle LES : liaison équipotentielle supplémentaire DDHS : disjoncteur différentiel haute sensibilité

1 Appareil général de commande et de protection et son accessibilité.			
N° article (1)	**Libellé et localisation (*) des anomalies**	**N° article (2)**	**Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre**
Néant	**Néant**	**Néant**	**Néant**

2 Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.			
N° article (1)	**Libellé et localisation (*) des anomalies**	**N° article (2)**	**Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre**
B3.3.6.a2	**Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.**	**B3.3.6.1**	**Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1, a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en œuvre : - protection du (des) circuit(s) concerné(s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.**
B3.3.6.a3	**Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.**	**B3.3.6.1**	**Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1, a2 et a3), la mesure compensatoire**

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

			suivante est correctement mise en œuvre : - protection du (des) circuit(s) concerné(s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.

3 Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
Néant	Néant	Néant	Néant

4 La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
Néant	Néant	Néant	Néant

5 Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B7.3.a	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.		
B7.3.d	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.		
B8.3.e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.		

6 Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B8.3.a	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.		
B8.3.b	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.		
B8.3.c	L'installation comporte au moins un conducteur actif repéré par la double coloration vert et jaune.		

Installations particulières :

PI, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement	
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies
Néant	Néant

P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine Informations complémentaires	
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

Néant	Néant

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations complémentaires (IC)
B11.a.1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B11.b.1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B11.c.1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6 – Avertissement particulier

Points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon le fascicule de documentation NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
B5.3.b	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Non visible
Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée		

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

Installations, parties d'installation ou spécificités non couvertes

Les installations, parties de l'installation ou spécificités cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent DIAGNOSTIC :

N° article (1)	Libellé des constatations diverses (E1)
E.1 d)	• installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : existence et caractéristiques ; • le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ; • parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : état, existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées ;

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

N° article (1)	Libellé des constatations diverses (E3)
Néant	Néant

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

7 – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) représente(nt). L'installation fait également l'objet de constatations diverses.

DATE DU RAPPORT : **13/10/2026** DATE DE VISITE : **13/10/2026**
OPERATEUR : **Florian PINOTTI**

CACHET **SIGNATURE**



Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIT'Compétences (16 rue Villars 57100 THIONVILLE)**.

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

8 – Explicitations détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas **d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.**
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.
Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre

Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Dispositif de protection contre les surintensités

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.
Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contacts directs

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boite équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage

Ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (tels que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15 mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

acte2i

ANNEXE 1 : Points examinés au titre de l'état de l'installation intérieure d'électricité

Liste des points	Examen visuel	Essai	Mesurage
NOMBRE TOTAL DE POINTS A EXAMINER	49	9	12
1 - Appareil général de commande et de protection			
Présence	X		
Emplacement	X		
Accessibilité	X		
Caractéristiques techniques (Type d'appareil, type de commande, type de coupure)	X		
Coupure de l'ensemble de l'installation électrique (coupure d'urgence)	X	X	
2 - Dispositif de protection différentiel de sensibilité à l'origine de l'installation			
Présence	X		
Emplacement	X		
Caractéristiques techniques	X		
Courant différentiel-résiduel assigné	X	X	
Bouton test (si présent)	X	X	
Prise de terre			
Présence (*sauf pour les immeubles collectifs d'habitation*)	X		
Constitution (*sauf pour les immeubles collectifs d'habitation*)	X		
Résistance (*pour les immeubles collectifs d'habitation, uniquement si le logement dispose d'un conducteur principal de protection issu des parties communes*)			X
Mesures compensatoires	X	X	X
Installation de mise à la terre (*conducteur de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection, conducteurs de protection*) **Pour les immeubles collectifs d'habitation, le conducteur de terre, la liaison équipotentielle principale et le conducteur principal de protection ne sont pas concernés*			
Présence	X*		
Constitution et mise en œuvre	X*		
Caractéristiques techniques	X*		
Continuité			X*
Mises à la terre de chaque circuit, dont les matériels spécifiques			X
Mesures compensatoires : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA	X	X	
Socles de prise de courant placés à l'extérieur : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA	X	X	
3 - DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES ADAPTES A LA SECTION DES CONDUCTEURS SUR CHAQUE CIRCUIT			
Présence	X		
Emplacement	X		X
Caractéristiques techniques	X		
Adéquation entre courant assigné (calibre) ou de réglage et section des conducteurs	X		
Interrupteurs généraux et interrupteurs différentiels courant assigné (calibre) adapté à l'installation électrique	X		
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire			
Liaison équipotentielle			
Présence	X		
Mise en œuvre	X		
Caractéristiques techniques	X		
Continuité	X		X
Mesures compensatoires	X		X
Installation électrique adaptée aux conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche			
Adaptation de la tension d'alimentation des matériels électriques en fonction de leurs emplacements ** *Dans le cas où aucune indication de la tension d'alimentation n'est précisée sur le*	X **		X **

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

matériel électrique (cas notamment des matériels alimentés en très basse tension)			
Adaptation des matériels électriques aux influences externes	X		
Protection des circuits électriques par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA en fonction de l'emplacement	X	X	
5 - Protection mécanique des conducteurs			
Présence	X		
Mise en œuvre	X		
Caractéristiques techniques	X		
6 - Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage			
Absence de matériels vétustes	X		
Matériels inadaptés à l'usage : inadaptation aux influences externes	X		
Matériels inadaptés à l'usage : conducteur repéré par la double coloration vert/jaune utilisé comme conducteur actif	X		
Matériels présentant des risques de contacts directs : fixation	X		
Matériels présentant des risques de contacts directs : état mécanique du matériel	X		
Installations particulières			
Appareils d'utilisation situés dans les parties communes alimentés depuis la partie privative			
Tension d'alimentation	X		X
Protection des matériels électriques par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA (si non alimentés en TBTS***)	X	X	
Dispositif de coupure et de sectionnement à proximité.	X		
Appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes			
Tension d'alimentation	X		X
Mise à la terre des masses métalliques	X		X
Dispositif de coupure et de sectionnement de l'alimentation dans le logement.	X		
Piscine privée et bassin de fontaine			
Adaptation des caractéristiques techniques de l'installation électrique et des équipements	X		X
*** TBTS : très basse tension de sécurité			

Informations complémentaires			
Dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité ≤ 30 mA : protection de l'ensemble de l'installation électrique	X	X	
Socles de prise de courant : type à obturateur	X		
Socles de prise de courant : Type à obturateur	X		

ACTE 2I
5 rue du COLONEL DENFERT ROCHEREAU - 38000 GRENOBLE Tel. - 04 38 86 43 20; Fax - 04 38 42 10 03
Email - contact@acte2i.com ; Site WEB - www.acte2i.com ;
Code NAF : 7120B / N° Siret : 450 755 681 00050

Acte2i
5 rue Colonel Denfert Rochereau
38000 Grenoble
04 38 86 43 20

État des Risques et Pollutions

Chemin de l'Église 38660 Sainte-Marie-d'Alloix

Scannez pour consulter ce document en ligne

ADRESSE
Chemin de l'Église 38660 Sainte-Marie-d'Alloix
CADASTRE
A 1131
COORDONNÉES GPS
45.382962, 5.967768

COMMUNE	CODE INSEE
STE MARIE D ALLOIX	**38417**

REFERENCE D'ÉDITION	DATE D'ÉDITION
3878599	**07/10/2026**

REFERENCE INTERNE
65425

[redacted] ACQUÉREUR



OLD Non | PEB Non | CASIAS 2 | BASOL 0 | ICPE 0 | Radon niv. 1 | Séisme niv. 4

Table des matières

1. Page de synthèse
2. Synthèse des risques
3. Formulaire réglementaire de l'état des risques
4. Cartographies des risques
5. Formulaire réglementaire de Pollution Sonore Aérienne
6. Cartographie de Pollution Sonore Aérienne
7. Liste des différentes pollutions des sols
8. Cartographies des pollutions des sols
9. Formulaire réglementaire des catastrophes naturelles

Documents réglementaires et references

https://www.info-risques.com/short/HQVKD

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

Synthèse des risques

TYPE	EXPOSITION	PLAN DE PREVENTION		
Informatif **OLD**	Non	La commune est concernée par l'obligation légale de débroussaillement au titre de l'article R.125-23		
Informatif **PEB**	Non	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel **SEISME**	Oui	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 4		
PPR Naturel **RADON**	Oui	Commune à potentiel radon de niveau 1		
PPR Naturels **Inondation**	Non	Inondation Isère amont	Approuvé	30/07/2007
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Isère amont	Approuvé	30/07/2007
		Inondation Isère	Approuvé	18/05/1979
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Isère	Approuvé	18/05/1979
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau Isère	Approuvé	18/05/1979
		Inondation Par remontées de nappes naturelles Isère	Approuvé	18/05/1979
		Inondation Par ruissellement et coulée de boue	Prescrit	22/08/2001
		Inondation	Prescrit	22/08/2001
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau	Prescrit	22/08/2001
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Prescrit	22/08/2001
PPR Naturels **Mouvement de terrain**	Oui	Mouvement de terrain Isère	Approuvé	18/05/1979
		Mouvement de terrain Glissement de terrain Isère	Approuvé	18/05/1979
		Mouvement de terrain	Prescrit	22/08/2001
		Mouvement de terrain Glissement de terrain	Prescrit	22/08/2001
PPR Miniers	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques **Miniers**		
PPR Technologiques	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques **Technologiques**		

Article R.125-25 : Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025
Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)	Code postal	Nom de la commune
Chemin de l\'Église **A 1131**	38660	STE MARIE D ALLOIX

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le perimètre d'un PPR **NATURELS** — oui [X] non [ ]
prescrit[1] [X] anticipé[2] [ ] approuvé[3] [ ] approuvé et en cours de révision[4] [ ] date **22/08/2001**
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque: **Mouvement de terrain**
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN — oui [ ] non [X]
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés — oui [ ] non [ ]

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **MINIERS** — oui [ ] non [X]
prescrit[1] [ ] anticipé[2] [ ] approuvé[3] [ ] approuvé et en cours de révision[4] [ ] date
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM — oui [ ] non [ ]
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés — oui [ ] non [ ]

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **TECHNOLOGIQUES** — oui [ ] non [X]
prescrit[1] [ ] approuvé[3] [ ] approuvé et en cours de révision[4] [ ] date
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le reglement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :
effet toxique [ ] effet thermique [ ] effet surpression [ ]
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement — oui [ ] non [ ]
L'immeuble est situe en zone de prescription — oui [ ] non [ ]
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont éte réalisés — oui [ ] non [ ]
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravite, probabilite et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location[5] — oui [ ] non [ ]

Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillement (OLD)

Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations legales de débroussaillement — oui [ ] non [X]

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique règlementaire

L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en
zone 1 très faible [ ] zone 2 faible [ ] zone 3 modérée [ ] zone 4 moyenne [X] zone 5 forte [ ]

Situation de l'immeuble au regard du zonage règlementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 — oui [ ] non [X]

Information relative à la pollution des sols

Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) — oui [ ] non [X]

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*

L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* — oui [ ] non [ ]
*naturelle, minière ou technologique

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 — oui [ ] non [X]
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme. — oui [ ] non [X]
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est: d'ici à 30 ans [ ] compris entre 30 et 100 ans [ ]
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone — oui [ ] non [ ]
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état a réaliser — oui [ ] non [ ]

Documents à fournir obligatoirement

- [X] Un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire
- [X] Un extrait du règlement concernant le bien
- [X] La fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr
- [X] La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité

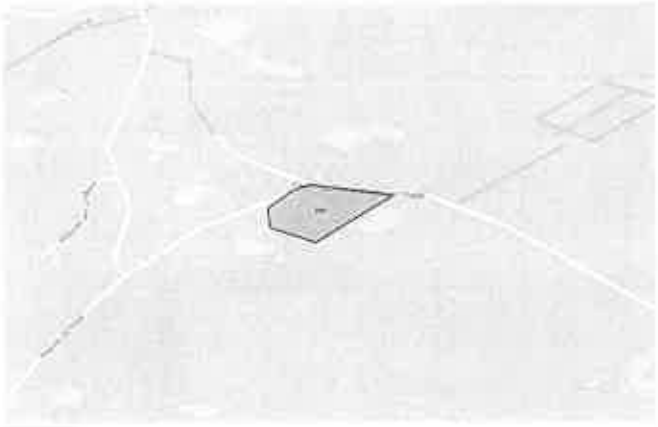
vendeur	Date / Lieu	acquéreur
Signature: [redacted]	Le, 07/10/2026 Fait à STE MARIE D ALLOIX	Signature:

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers en projet immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquereur locataire mais fortement recommandée

Cartographies des risques

Inondations

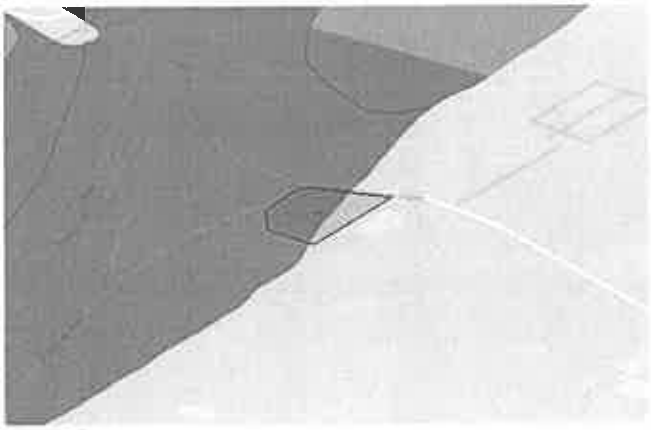
Pas de risque



Inondation

Mouvements de terrains

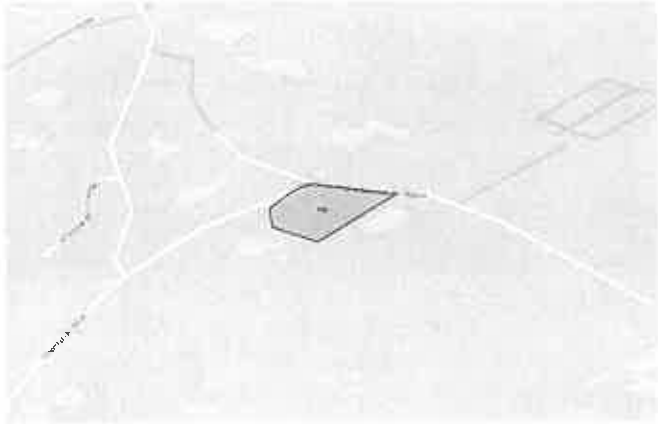
! Risque présent



Zone Rouge
Zone Bleue

Mouvements de terrains (carrière)

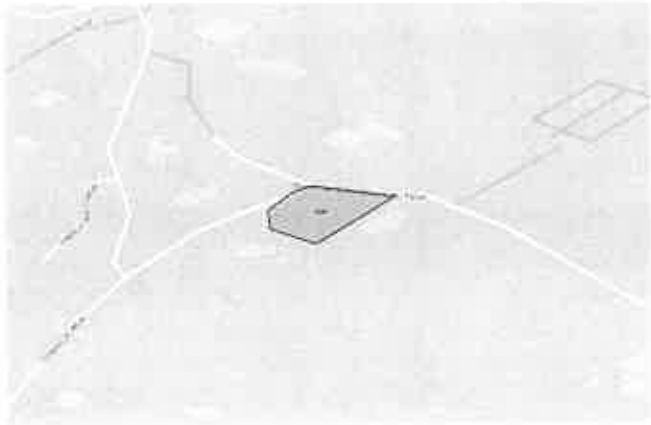
Pas de risque



Carriere

Mouvements de terrains (mines)

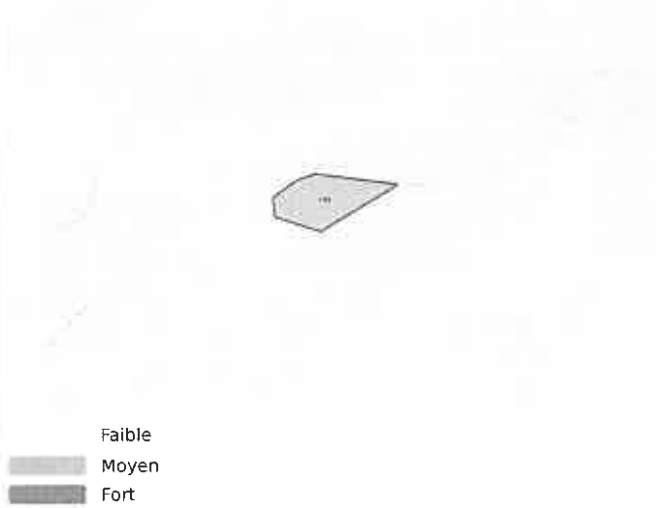
Pas de risque



Risque Minier

Mouvements de terrains (Argiles)

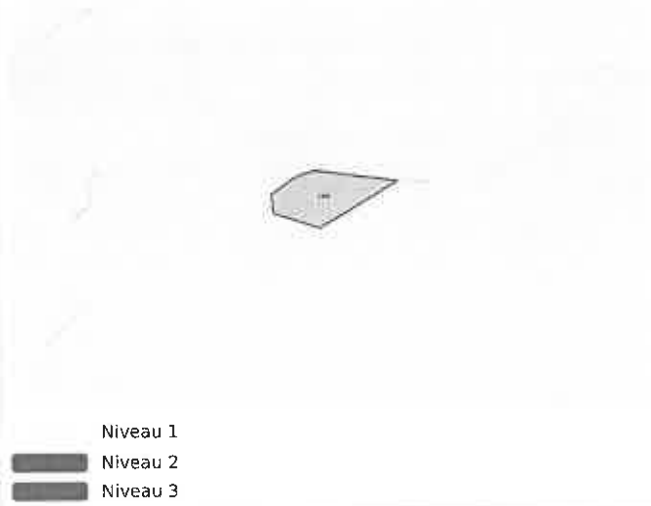
Pas de risque



Faible
Moyen
Fort

Radon

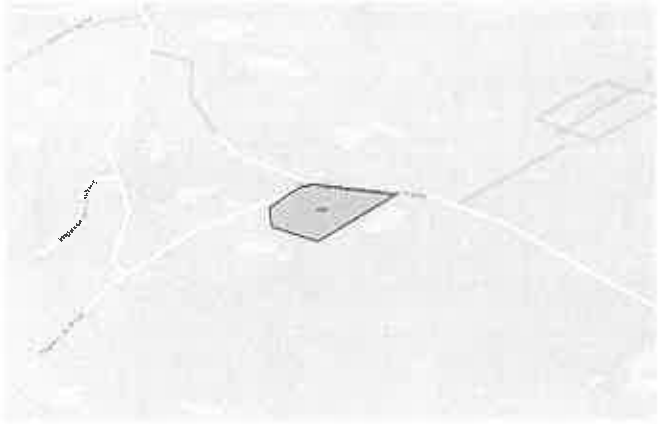
Risque Niveau 1



Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3

Obligation Légale de Débroussaillement

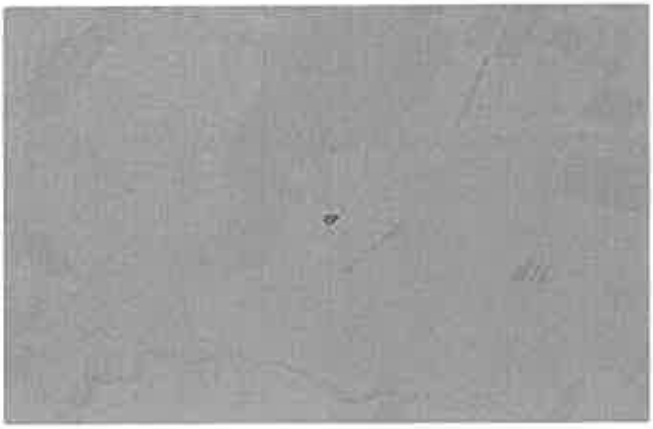
✓ Pas de risque



Zonage Reglementaire

Zones sismiques

Risque Niveau 4 ●●●●○



1- Très Faible
2- Faible
3- Modérée
4- Moyenne
5- Fort

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble	code postal **ou** Insee	**commune**
Chemin de l'Église 38660 Sainte-Marie-d'Alloix	38660	STE MARIE D ALLOIX

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **PEB** [1] **oui** **non** X

révisé **approuvé** date

[1] **Si oui,** nom de l'aérodrome:

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation [2] **oui** **non**

[2] **Si oui,** les travaux prescrits ont été réalisés **oui** **non**

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre **PEB** [1] **oui** **non**

révisé **approuvé** date

[1] **Si oui,** nom de l'aérodrome:

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans unezone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A [1] très forte	**zone B** [2] forte	**zone C** [3] modérée	**zone D** [4] faible

[1] (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

[2] (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

[3] (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

[4] (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prisent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: https://www.geoportail.gouv.fr/

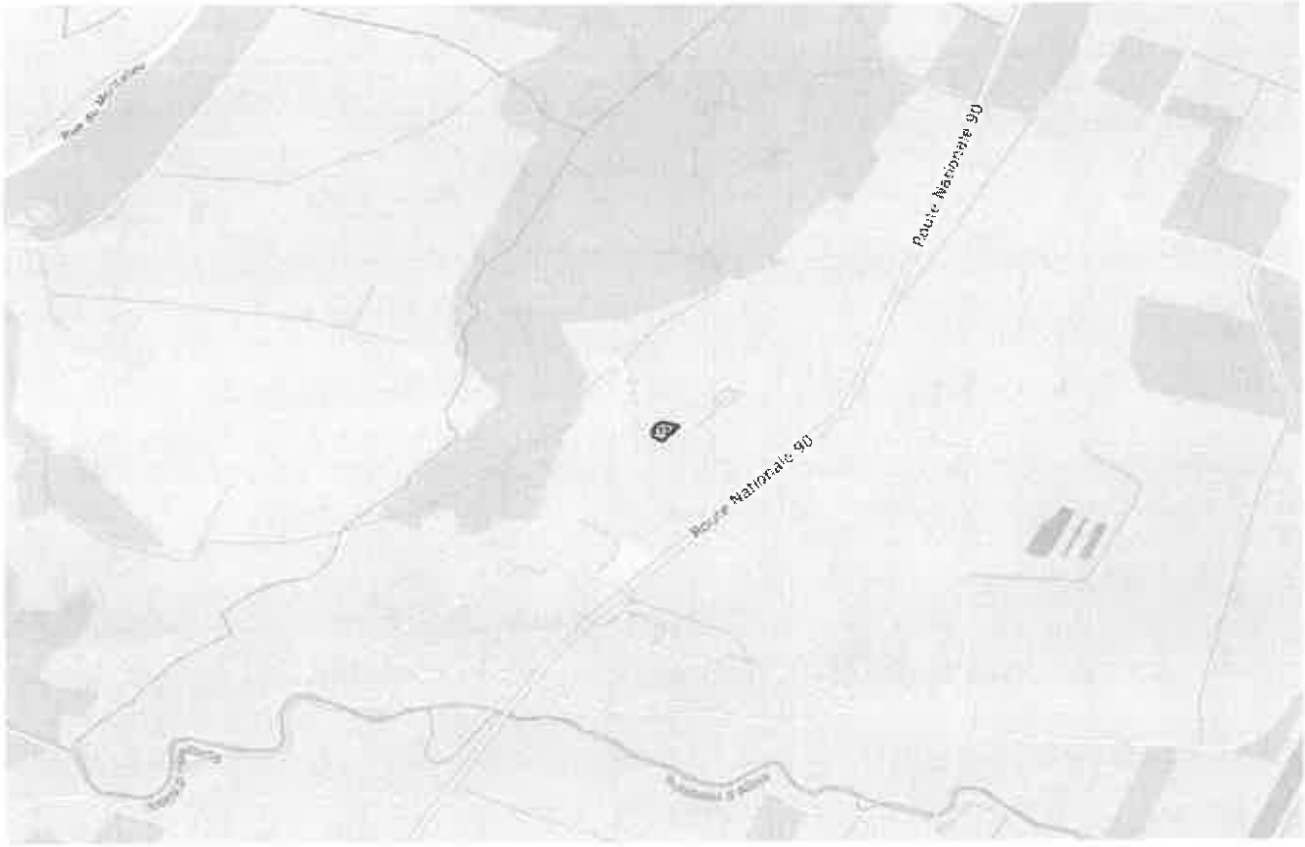
vendeur	date / lieu	**acquéreur**
[redacted]	07 octobre 2026 / STE MARIE D ALLOIX	

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/

Cartographie de Pollution Sonore Aérienne

Plan d'exposition aux bruits (PEB)

Pas de risque



Zone A: Très Forte (Lden 70)
Zone B : Forte (Lden 65-62)
Zone C : Modérée (Lden 57-55)
Zone D : Faible (Lden 50)

Liste des sites CASIAS (à moins de 500 mètres)

Carte des **A**nciennes **S**ites **I**ndustriels et **A**ctivités de **S**ervices

Route nationale 90 SAINTE MARIE D'ALLOIX — *225 mètres*

SSP4052778 | Indéterminé | BASIAS | *Réparation et carrosserie auto avec machines agricoles et travail des métaux*

M. SIAUD Roger

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4052778

Route nationale 90 SAINTE MARIE D'ALLOIX — *256 mètres*

SSP4052779 | Indéterminé | BASIAS | *Atelier de travail du bois avec transformateur*

M. GUICHARD Marius

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4052779

La liste suivante contient des sites CASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP4050077 M. Hilaire FRABONI | BASIAS
Route nationale 90 SAINTE MARIE D'ALLOIX

Liste des sites BASOL (à moins de 500 mètres)

BAse de données de pollution des **SOL**

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

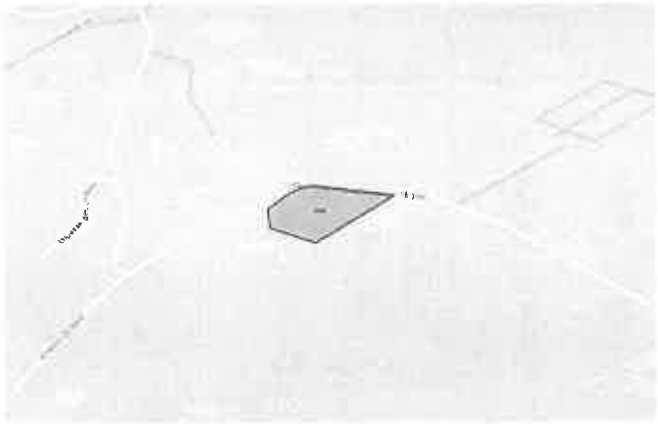
Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations **C**lassées pour la **P**rotection de l'**E**nvironnement

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres

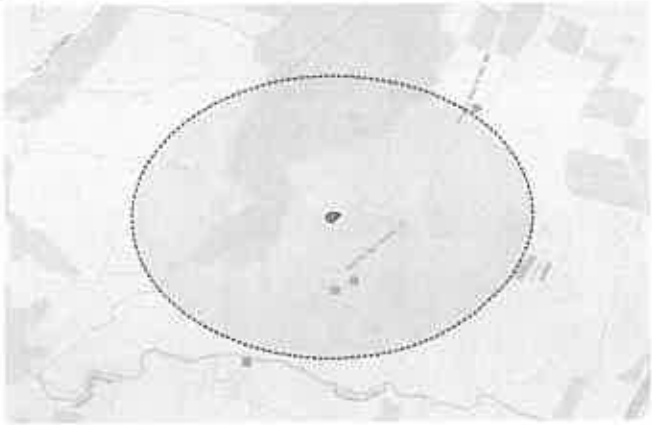
Cartographies des pollutions des sols

SIS — ✓ Pas de risque



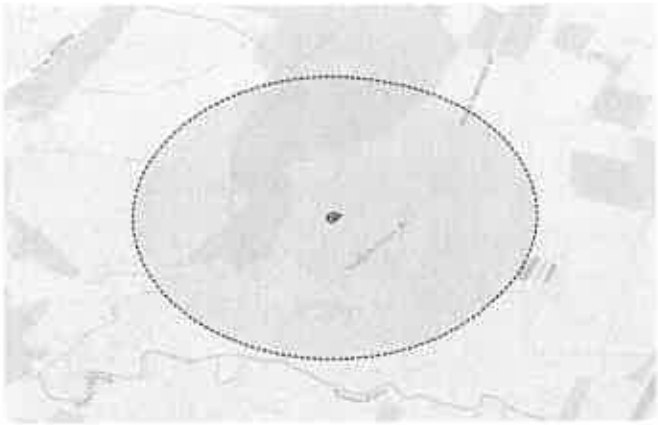
SIS

Pollution des sols (BASOL / CASIAS) — ! 2 Sites



BASIAS
BASOL

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) — ✓ 0 Sites



ICPE

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement | Ministère du Développement Durable

PRÉFECTURE
Isère
COMMUNE
STE MARIE D ALLOIX

ADRESSE DE L'IMMEUBLE
Chemin de l\'Église
38660 STE MARIE D ALLOIX

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe
Cochez les cases **OUI** ou **NON**
si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

CATASTROPHE NATURELLE	DÉBUT	FIN	ARRÊTÉ	JO DU	INDEMNISATION
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	◯ OUI ◯ NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	◯ OUI ◯ NON

Nom et visa du vendeur

07/10/2026
Etabli le

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.georisques.gouv.fr**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration Antoine Levesque - CITIZEN PRESS